

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2017



**COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**Les Commissaires aux Comptes**

**PricewaterhouseCoopers Audit  
Crystal Park  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex**

**KPMG Audit  
Tour Eqho  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Crystal Park**  
**63, rue de Villiers**  
**92208 Neuilly-sur-Seine Cedex**

**KPMG Audit**  
**Tour Eqho**  
**2 Avenue Gambetta**  
**CS 60055**  
**92066 Paris La Défense Cedex**

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux Actionnaires  
**COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN S.A.**  
Les Miroirs  
18, avenue d'Alsace  
92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs,

### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

### **2. Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

### **3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

**COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN**  
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 2

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

*Evaluation des litiges et provisions*

**Description du risque**

Le Groupe est exposé à différents risques juridiques, notamment relatifs aux litiges liés à l'amiante aux Etats-Unis et au Brésil.

Comme indiqué en note 7 des annexes aux états financiers consolidés, ces risques et litiges font l'objet de provisions qui s'élèvent à 1 327 m€ au 31 décembre 2017. Les passifs éventuels significatifs, dont le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, font l'objet d'informations dans les annexes aux états financiers consolidés.

La détermination et l'évaluation des provisions pour risques et litiges comptabilisées et l'adéquation des informations données dans les annexes aux états financiers consolidés constituent un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour la détermination de ces provisions.

**Notre réponse au risque**

Afin d'obtenir une compréhension des litiges et passifs éventuels existants et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec les Directions du Groupe, des Pôles, des Délégations et des principales filiales et avons interrogé les principaux cabinets d'avocats auxquels elles ont eu recours. Nous avons revu les procès-verbaux des Conseils d'administration ainsi que la cartographie des risques du Groupe établie par la Direction et présentée au Comité d'audit et des risques.

Pour chacun des principaux litiges et passifs éventuels identifiés, nous avons :

- pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction pour procéder à l'évaluation des provisions correspondantes et déterminer les informations communiquées dans les annexes ;
- fait une revue critique des notes d'analyse internes relatives à la probabilité et à l'incidence possible de chaque risque, en examinant les éléments de procédure (courriers, réclamations, jugements, notifications, etc.) disponibles ainsi que les avis juridiques ou techniques rendus par des cabinets d'avocats ou d'experts externes choisis par la Direction. Nous avons notamment exercé notre jugement professionnel, si nécessaire avec l'aide de nos propres experts, afin d'apprécier les positions retenues par la Direction au sein de fourchettes d'évaluation des risques et la cohérence de l'évolution dans le temps de ces positions.

Pour l'évaluation des provisions liées aux litiges amiante, utilisant un modèle statistique, nous avons vérifié la permanence de la méthode utilisée, ainsi que la pertinence et la fiabilité des données de base et formules de calcul appliquées. Nous avons comparé, le cas échéant, les montants payés avec les provisions antérieurement comptabilisées afin de nous faire un avis sur la qualité des estimations réalisées par la Direction.

Nous avons vérifié que les informations données dans les annexes aux états financiers consolidés concernant les principaux litiges et passifs éventuels identifiés sont appropriées.

*Valorisation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles*

**Description du risque**

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles présentent des valeurs nettes comptables significatives au 31 décembre 2017 de respectivement 10 575 m€, 2 603 m€ et 11 590 m€. Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple la détérioration de la performance du Groupe, l'évolution de l'environnement concurrentiel, des conditions de marché défavorables et des changements de

**COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN**  
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 3

législations ou de réglementations. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de trésorerie du Groupe et, par conséquent, sur la détermination des valeurs recouvrables des actifs.

Les tests de valeur réalisés par la Direction selon les modalités décrites dans la note 5.5 de l'annexe aux états financiers consolidés ont conduit à comptabiliser des dépréciations à hauteur de 237 m€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tel qu'indiqué dans la note 3 des annexes aux états financiers consolidés.

La détermination de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour apprécier les pertes de valeur. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution future du chiffre d'affaires en volume comme en valeur, de la rentabilité, des investissements et des autres flux de trésorerie liés à l'exploitation de ces actifs, ainsi que la détermination d'un taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs approprié.

#### **Notre réponse au risque**

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction du Groupe pour procéder aux tests de valeur, vérifié la permanence de la méthode utilisée et testé le caractère effectif des contrôles mis en œuvre par la Direction pour s'assurer de la qualité et de la fiabilité de ce processus et de sa cohérence avec les données du budget et du plan stratégique établis par la Direction Générale et présentés au Conseil d'administration.

Nous avons également évalué la cohérence et la pertinence de l'approche retenue par la Direction pour déterminer les unités génératrices de trésorerie au niveau desquelles sont réalisés les tests de valeur des actifs. Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de l'existence d'un risque de perte de valeur plus ou moins important selon les unités génératrices de trésorerie.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la Direction dans ses tests, notamment le taux d'actualisation et le taux de croissance annuel moyen à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Pour une sélection d'unités génératrices de trésorerie, nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées, de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec différents responsables des Pôles et Activités concernés et, en fonction de leur disponibilité, de données externes relatives aux marchés ou à la concurrence. Nous avons porté une attention particulière quant à la détermination du montant normatif de flux de trésorerie terminal projeté à l'infini. Nous avons réalisé nos propres analyses de sensibilité à certaines variables clés du modèle de valorisation pour évaluer la matérialité des impacts potentiels sur la valeur recouvrable des actifs les plus risqués.

Nous avons vérifié que les informations données dans les annexes aux états financiers consolidés sur la valorisation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles, les hypothèses sous-jacentes et les analyses de sensibilité sont appropriées.

#### ***Projet d'acquisition du contrôle de Sika***

##### **Description du risque**

Comme indiqué dans les notes 2.2, 2.4 et 8.4 des annexes aux états financiers consolidés, le Groupe Saint-Gobain a annoncé, le 8 décembre 2014, le projet d'acquisition du contrôle de Sika. Le projet consiste en l'acquisition, pour un prix de 2,83 milliards de francs suisses, de Schenker Winkler Holding AG (SWH), société détenant le contrôle de Sika, aujourd'hui détenue par la famille Burkard.

La réalisation de cette opération est soumise à l'obtention d'une issue favorable à la procédure engagée, devant la justice suisse, par SWH, contre la décision prise par le Conseil d'administration de Sika de plafonner, depuis avril 2015, pour certaines résolutions soumises au vote des Assemblées générales de Sika, les droits de vote de SWH. Saint-Gobain avait anticipé la situation en se réservant la possibilité de prolonger la durée du contrat d'acquisition avec la famille Burkard,

**COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN**  
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 4

portant sur la cession des actions SWH. Saint-Gobain a exercé ses droits, prolongeant ainsi à plusieurs reprises et en dernier lieu en octobre 2017, la durée du contrat d'acquisition jusqu'au 30 juin 2018. À cette date, Saint-Gobain aura à nouveau la possibilité de prolonger l'accord pour une durée pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2018.

Cet engagement d'achat crée une exposition au risque de change qui a été couverte par des instruments financiers qui ont été valorisés en application d'IAS 39. L'évaluation de la probabilité de réalisation de la transaction, qui conditionne le traitement comptable de l'opération de couverture, constitue un point clé de l'audit, étant précisé que la Direction du Groupe a évalué la probabilité de réalisation de l'acquisition comme « hautement probable ».

**Notre réponse au risque**

Afin d'obtenir une compréhension de cette opération, incluant ses modalités, conditions et probabilités de réalisation, nous avons analysé les différents contrats entre le Groupe et la famille Burkard, et nous nous sommes entretenus avec les principales Directions du Groupe impliquées. Nous avons également examiné les procès-verbaux du Conseil d'administration relatifs à ce projet, les décisions de justice rendues, ainsi que les avis juridiques des cabinets d'avocats sur la procédure en cours devant la justice suisse.

Nous avons par ailleurs analysé les contrats relatifs aux instruments financiers de couverture de change souscrits par le Groupe dans le cadre de son engagement d'achat et avons vérifié le caractère adéquat de leur traduction comptable au regard des normes IFRS.

Nous avons vérifié que les informations données dans les annexes aux états financiers consolidés sur ce projet et ses impacts comptables sont appropriées.

*Evaluation des rabais commerciaux fournisseurs dans le Pôle Distribution Bâtiment*

**Description du risque**

Le Pôle Distribution Bâtiment représente 46% du chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2017. La rentabilité de ces activités de négoce est sensible à l'obtention de rabais commerciaux auprès des fournisseurs qui viennent réduire le prix de revient des marchandises négociées. Comme indiqué dans les notes 3.1.2, 3.5.1 et 3.5.2 des annexes aux états financiers consolidés, la comptabilisation des rabais commerciaux fournisseurs affecte spécifiquement le poste Coût des produits vendus du compte de résultat consolidé ainsi que les postes Stocks et Autres créances de l'actif du bilan consolidé.

En raison de la grande diversité des produits et fournisseurs du Pôle Distribution Bâtiment, il existe un très grand nombre de contrats d'achats fournisseurs, complexes et variés, intégrant divers rabais commerciaux, dépendants ou non de conditions de volumes ou de seuils et conclus à différents niveaux de l'organisation du Pôle (local, régional, national, international). L'évaluation des rabais commerciaux à recevoir, qui est complexe et requiert une part d'estimation importante de la part de la Direction, constitue un point clé de l'audit. La détermination des montants de ces rabais commerciaux à prendre en compte dans la valorisation des stocks détenus par les enseignes du Pôle Distribution Bâtiment constitue également un point d'attention particulier.

**Notre réponse au risque**

Nous avons pris connaissance du processus d'estimation des rabais fournisseurs à recevoir à la date de clôture mis en œuvre par les Directions commerciale et financière du Pôle Distribution Bâtiment et réalisé des tests sur le caractère effectif des contrôles mis en œuvre par la Direction.

**COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN**  
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 5

Nous avons par ailleurs évalué, sur une base pluriannuelle, la cohérence des taux de rabais commerciaux obtenus par enseigne et par pays, corroborée notamment par des entretiens auprès des Directions commerciale et financière à différents niveaux au sein du Pôle. Nous avons recalculé, sur la base d'un échantillon, les rabais fournisseurs obtenus en reprenant les termes des contrats d'achats et les volumes achetés. Nous avons également comparé de manière rétrospective les encaissements et avoirs reçus après la clôture comptable avec les créances commerciales comptabilisées et demandé à un échantillon de fournisseurs de nous confirmer directement le montant des rabais commerciaux dus au titre de l'exercice.

Concernant l'exactitude de l'intégration des rabais commerciaux obtenus dans la valorisation des stocks détenus par les enseignes du Pôle Distribution Bâtiment, nous avons vérifié l'homogénéité et la permanence des méthodes retenues au sein des enseignes. Nous avons réalisé par sondage des tests de comparaison entre la valorisation de certaines références produits dans les stocks avec les factures fournisseurs reçues, en y intégrant une estimation des différents rabais commerciaux ultérieurement obtenus.

Nous avons vérifié que les informations données dans les annexes aux états financiers consolidés concernant les rabais commerciaux fournisseurs sont appropriées.

#### **4. Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

#### **5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

##### *Désignation des Commissaires aux Comptes*

Le cabinet Petiteau Scacchi (puis PricewaterhouseCoopers Audit) a été nommé Commissaire aux Comptes de la Compagnie de Saint-Gobain par votre Assemblée générale du 26 juin 1986. Le cabinet KPMG Audit a été nommé Commissaire aux Comptes de la Compagnie de Saint-Gobain par votre Assemblée générale du 10 juin 2004.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la trente-deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit dans la quatorzième année de sa mission sans interruption.

#### **6. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **7. Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Conformément aux dispositions de l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

**COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN**  
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 7

*Rapport au Comité d'audit et des risques*

Nous remettons un rapport au Comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 22 février 2018

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Edouard Sattler



Cécile Saint-Martin



Jean-Paul Thill



Bertrand Pruvost

## SOMMAIRE DETAILLE

<b>COMPTES CONSOLIDES 2017</b> .....	3
<b>BILAN CONSOLIDE</b> .....	3
<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b> .....	4
<b>ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISES</b> .....	5
<b>TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE</b> .....	6
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b> .....	7
<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES</b> .....	8
<b>NOTE 1 Principes comptables</b> .....	8
<b>1.1. Référentiel appliqué</b> .....	8
<b>1.2. Estimations et hypothèses</b> .....	9
<b>NOTE 2 Périmètre de consolidation</b> .....	10
<b>2.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation</b> .....	10
<b>2.2. Evolution du périmètre de consolidation</b> .....	12
<b>2.3. Evolution du nombre de sociétés consolidées</b> .....	13
<b>2.4. Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe</b> .....	13
<b>NOTE 3 Eléments courants de l'activité opérationnelle</b> .....	13
<b>3.1. Eléments du compte de résultat</b> .....	13
<b>3.2. Informations sectorielles</b> .....	15
<b>3.3. Informations par zone géographique</b> .....	16
<b>3.4. Indicateurs de performance</b> .....	17
<b>3.5. Besoin en fonds de roulement</b> .....	18
<b>3.6. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles</b> .....	21
<b>NOTE 4 Effectifs, charges et avantages au personnel</b> .....	23
<b>4.1. Effectifs des sociétés consolidées par intégration globale</b> .....	23
<b>4.2. Rémunération des dirigeants</b> .....	23
<b>4.3. Provisions pour retraites et avantages au personnel</b> .....	23
<b>4.4. Paiements en actions</b> .....	29
<b>NOTE 5 Immobilisations incorporelles et corporelles</b> .....	33
<b>5.1. Ecarts d'acquisition</b> .....	33
<b>5.2. Autres immobilisations incorporelles</b> .....	34
<b>5.3. Immobilisations corporelles</b> .....	35
<b>5.4. Contrats de location-financement et locations simples</b> .....	37
<b>5.5. Suivi de la valeur</b> .....	37
<b>NOTE 6 Titres mis en équivalence et autres actifs non courants</b> .....	39
<b>6.1. Evolution de la valeur d'équivalence</b> .....	39
<b>6.2. Transactions avec les entreprises mises en équivalence – parties liées</b> .....	40
<b>6.3. Transactions avec les actionnaires principaux</b> .....	40
<b>6.4. Autres actifs non courants</b> .....	41
<b>NOTE 7 Autres provisions et passifs courants et non courants, passifs éventuels et litiges</b> .....	41
<b>7.1. Provisions pour autres passifs</b> .....	42
<b>7.2. Passifs éventuels et litiges</b> .....	43
<b>NOTE 8 Financement et instruments financiers</b> .....	47
<b>8.1. Facteurs de risques : risques financiers</b> .....	47
<b>8.2. Résultat financier</b> .....	50
<b>8.3. Endettement net</b> .....	50

<b>8.4.</b>	<b>Instruments financiers</b> .....	<b>54</b>
<b>8.5.</b>	<b>Actifs et passifs financiers</b> .....	<b>57</b>
	<b>NOTE 9 Capitaux propres et résultat par action</b> .....	<b>58</b>
<b>9.1.</b>	<b>Capitaux propres</b> .....	<b>58</b>
<b>9.2.</b>	<b>Résultat par action</b> .....	<b>58</b>
	<b>NOTE 10 Impôts</b> .....	<b>59</b>
<b>10.1.</b>	<b>Impôts sur les résultats</b> .....	<b>59</b>
<b>10.2.</b>	<b>Impôts différés</b> .....	<b>60</b>
<b>10.3.</b>	<b>Déficits fiscaux reportables</b> .....	<b>61</b>
	<b>NOTE 11 Evènements postérieurs à la clôture</b> .....	<b>61</b>
	<b>NOTE 12 Honoraires des commissaires aux comptes</b> .....	<b>61</b>
	<b>NOTE 13 Principales sociétés consolidées</b> .....	<b>62</b>

**COMPTES CONSOLIDES 2017****BILAN CONSOLIDE****au 31 décembre**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2017	2016
<b>Actif</b>			
Ecarts d'acquisition	(5)	10 575	10 669
Autres immobilisations incorporelles	(5)	2 603	2 662
Immobilisations corporelles	(5)	11 590	11 654
Titres mis en équivalence	(6)	379	376
Impôts différés actifs	(10)	938	1 188
Autres actifs non courants	(6)	774	710
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>26 859</b>	<b>27 259</b>
Stocks	(3)	6 041	5 875
Créances clients	(3)	5 134	4 935
Créances d'impôts courants	(10)	204	445
Autres créances	(3)	1 395	1 515
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(8)	3 284	3 738
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>16 058</b>	<b>16 508</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>42 917</b>	<b>43 767</b>
<b>Passif</b>			
Capital	(9)	2 214	2 221
Primes et réserve légale	(9)	5 944	6 090
Réserves et résultat consolidés	(9)	12 167	11 077
Ecarts de conversion		(1 756)	(742)
Réserves de juste valeur		22	191
Actions propres	(9)	(123)	(72)
<b>Capitaux propres du Groupe</b>		<b>18 468</b>	<b>18 765</b>
Intérêts minoritaires		384	375
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>18 852</b>	<b>19 140</b>
Dettes financières long terme - part long terme	(8)	7 655	6 959
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(4)	2 927	3 615
Impôts différés passifs	(10)	427	363
Autres provisions et passifs non courants	(7)	1 053	1 242
<b>Total des dettes non courantes</b>		<b>12 062</b>	<b>12 179</b>
Dettes financières long terme - part court terme	(8)	1 064	1 835
Autres provisions et passifs courants	(7)	412	436
Dettes fournisseurs	(3)	6 027	5 805
Dettes d'impôts courants	(10)	157	148
Autres dettes	(3)	3 823	3 636
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(8)	520	588
<b>Total des dettes courantes</b>		<b>12 003</b>	<b>12 448</b>
<b>Total du passif</b>		<b>42 917</b>	<b>43 767</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(3)	40 810	39 093
Coût des produits vendus	(3)	(30 420)	(29 106)
Frais généraux et de recherche	(3)	(7 395)	(7 200)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	(6)	33	31
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>3 028</b>	<b>2 818</b>
Autres produits opérationnels	(3)	121	61
Autres charges opérationnelles	(3)	(638)	(575)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>2 511</b>	<b>2 304</b>
Coût de l'endettement financier brut		(298)	(376)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		23	27
Coût de l'endettement financier net		(275)	(349)
Autres produits et charges financiers		(173)	(192)
<b>Résultat financier</b>	<b>(8)</b>	<b>(448)</b>	<b>(541)</b>
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	(6)	0	5
Impôts sur les résultats	(10)	(438)	(416)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 625</b>	<b>1 352</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>1 566</b>	<b>1 311</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		59	41
		<b>553 383 836</b>	<b>554 624 285</b>
<b>Résultat par action (en euros)</b>	<b>Notes</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		553 383 836	554 624 285
Résultat net, part du Groupe par action	(9)	2,83	2,36
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		556 655 598	557 163 247
Résultat net dilué, part du Groupe par action	(9)	2,81	2,35

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISES**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 625</b>	<b>1 352</b>
Eléments recyclables en résultat			
Ecart de conversion		(1 048)	(217)
Variation de juste valeur des instruments financiers	(8)	(169)	10
Impôts sur les éléments recyclables en résultat		59	(3)
Eléments non recyclables en résultat			
Variation des écarts actuariels	(4)	465	(366)
Impôts sur les éléments non recyclables en résultat	(10)	(89)	76
Report variable sur les éléments non recyclables en résultat et divers	(10)	(254)	(49)
<b>Total produits et charges reconnus directement en capitaux propres</b>		<b>(1 036)</b>	<b>(549)</b>
<b>Total des produits et charges de la période</b>		<b>589</b>	<b>803</b>
Part du Groupe		563	766
Part des intérêts minoritaires		26	37

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>1 566</b>	<b>1 311</b>
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	(a)	59	41
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(6)	(13)	(20)
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs	(3)	1 442	1 369
Résultat des réalisations d'actifs	(3)	(46)	2
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		16	42
Variation des stocks	(3)	(348)	(173)
Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes	(3)	139	72
Variation des créances et dettes d'impôt	(3)	236	(135)
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(4)(7)(10)	(286)	(544)
<b>Trésorerie provenant de l'activité</b>		<b>2 765</b>	<b>1 965</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles [en 2017 : (1 538), en 2016 : (1 370)] et incorporelles	(5)	(1 722)	(1 521)
Augmentation (diminution) des dettes sur immobilisations	(3)	99	24
Acquisitions de titres de sociétés consolidées [en 2017 : (553), en 2016 : (252)], nettes de la trésorerie acquise		(492)	(233)
Acquisitions d'autres titres de participation	(6)	(84)	(110)
Augmentation des dettes sur investissements	(7)	17	15
Diminution des dettes sur investissements	(7)	(42)	(9)
<b>Investissements</b>		<b>(2 224)</b>	<b>(1 834)</b>
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5)	183	85
Cessions de titres de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		4	49
Cessions d'autres titres de participation	(6)	1	1
<b>Désinvestissements</b>		<b>188</b>	<b>135</b>
Augmentation des prêts, dépôts et prêts court terme	(6)	(183)	(144)
Diminution des prêts, dépôts et prêts court terme	(6)	186	150
<b>Variations des prêts, dépôts et prêts court terme</b>		<b>3</b>	<b>6</b>
<b>Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement</b>		<b>(2 033)</b>	<b>(1 693)</b>
Augmentation de capital	(a)	187	149
(Augmentation) diminution des actions propres	(a)	(406)	(418)
Dividendes mis en distribution	(a)	(693)	(680)
<b>Transactions avec les actionnaires de la société mère</b>		<b>(912)</b>	<b>(949)</b>
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	(a)	7	2
Acquisitions d'intérêts minoritaires sans prise de contrôle	(6)	(4)	0
Cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle	(6)	25	0
Variation des dettes sur investissements suite aux exercices de put options de minoritaires	(7)	(36)	(13)
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées	(a)	(27)	(31)
Variation des dividendes à payer		(11)	0
<b>Transactions avec les minoritaires</b>		<b>(46)</b>	<b>(42)</b>
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		(107)	(138)
Augmentation des dettes financières long terme	(b)(8)	1 603	1 322
Diminution des dettes financières long terme	(b)(8)	(1 655)	(2 104)
<b>Variations de la dette brute</b>		<b>(159)</b>	<b>(920)</b>
<b>Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement</b>		<b>(1 117)</b>	<b>(1 911)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>		<b>(385)</b>	<b>(1 639)</b>
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		(70)	(1)
Incidence des variations de juste valeur sur la trésorerie		1	(2)
<b>Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période</b>		<b>3 738</b>	<b>5 380</b>
<b>Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période</b>		<b>3 284</b>	<b>3 738</b>

(a) Se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés

(b) Y compris primes, prépaiements d'intérêts et frais liés aux émissions obligataires

Le montant des impôts décaissés s'élève à 209 millions d'euros en 2017 (460 millions d'euros en 2016) et les intérêts financiers décaissés nets des encaissements à 308 millions d'euros en 2017 (369 millions d'euros en 2016).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en nombre d'actions)</i>		<i>(en millions d'euros)</i>								
Composant le		Capital	Primes et réserve légal	Réserves et résultat consolidé	Ecarts de conversion	Réserves de juste valeur	Actions propres	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
capital	En circulation									
<b>560 943 439</b>	<b>558 607 521</b>	<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>								
		2 244	6 341	10 805	(528)	181	(87)	18 956	364	19 320
		0	0	(341)	(214)	10	0	(545)	(4)	(549)
				1 311				1 311	41	1 352
		<b>Total des produits et des charges de la période</b>								
		0	0	970	(214)	10	0	766	37	803
		Augmentation de capital								
4 653 810	4 653 810	18	118					136		136
667 197	667 197	3	10					13		13
								0	2	2
				(680)				(680)	(31)	(711)
	(12 246 156)						(468)	(468)		(468)
	1 706 031			(10)			60	50		50
(10 984 088)		(44)	(379)				423	0		0
				11				11		11
				(19)				(19)	3	(16)
<b>555 280 358</b>	<b>553 388 403</b>	<b>Capitaux propres au 31 décembre 2016</b>								
		2 221	6 090	11 077	(742)	191	(72)	18 765	375	19 140
		0	0	180	(1 014)	(169)	0	(1 003)	(33)	(1 036)
				1 566				1 566	59	1 625
		<b>Total des produits et des charges de la période</b>								
		0	0	1 746	(1 014)	(169)	0	563	26	589
		Augmentation de capital								
4 593 807	4 593 807	18	150					168	7	175
682 926	682 926	3	16					19		19
								0		0
				(693)				(693)	(27)	(720)
	(9 595 036)			(15)			(462)	(477)		(477)
	1 715 619						71	71		71
(7 000 000)		(28)	(312)				340	0		0
				17				17		17
				35				35	3	38
<b>553 557 091</b>	<b>550 785 719</b>	<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>								
		2 214	5 944	12 167	(1 756)	22	(123)	18 468	384	18 852

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales (l'ensemble constituant « Le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont exprimés en euros arrondis au million le plus proche.

Ces états financiers ont été arrêtés le 22 février 2018 par le Conseil d'administration et seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2018 pour approbation.

Les règles et principes comptables sont identifiés par une couleur spécifique.

### NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

---

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2016 à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

#### 1.1. Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») et interprétations telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017. Par ailleurs, ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) à l'exception de celles non encore adoptées par l'Union européenne, à savoir IAS 40 « Transferts d'immeubles de placement » (amendements), IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée », IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » et les améliorations annuelles des IFRS (cycle 2014-2016). Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : [http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm)

1.1.1. Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

- Amendement à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendement à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ».

1.1.2. Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2017.

- IFRS 9 « Instruments financiers » est entrée en application au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Elle comprend de nouveaux principes de comptabilisation des instruments financiers et notamment l'application d'un modèle de dépréciation des créances commerciales basé sur des pertes attendues.

Le Groupe a mené un projet permettant d'identifier les impacts de cette norme sur les états financiers des différentes entités, et d'adapter en conséquence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les règles de dépréciation des créances commerciales aux exigences de la nouvelle norme.

Au 31 décembre 2017, l'évaluation de la dépréciation complémentaire des créances commerciales au titre de la norme IFRS 9 n'est pas significative au regard du poste des créances clients.

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients » remplace les normes IAS 18 « Produit des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » et les interprétations liées. Elle est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et comprend de nouveaux principes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et la segmentation des contrats en obligations de prestations.

Saint-Gobain développe des produits et solutions innovantes pour la construction et la rénovation, favorisant le développement de bâtiments économes en énergie, confortables, sains et esthétiques, tout en préservant les ressources naturelles.

De par la nature de ses activités, Saint-Gobain n'anticipait pas d'impact significatif de cette norme sur ses états financiers.

Toutefois, un processus de revue exhaustif a été mis en œuvre par le Groupe et appliqué à l'ensemble des entités du Groupe afin d'identifier, recenser et valoriser les éventuels impacts de la norme. Ce processus a permis de confirmer l'absence d'impacts significatifs dans les comptes consolidés du Groupe.

- La norme IFRS 16 « Contrats de location » a dès l'origine été identifiée par le Groupe comme susceptible d'avoir un impact significatif sur ses états financiers, notamment en raison de l'importance du Pôle Distribution Bâtiment.

De nombreux travaux ont été lancés très tôt, dès la parution de la norme début 2016 (sessions de sensibilisation et de formation, diffusion de supports méthodologiques...). Par ailleurs, une analyse d'impact réalisée en 2016 a donné lieu à un premier recensement des contrats et à une confrontation des collaborateurs du Groupe aux problématiques de la norme IFRS16. Elle a également permis d'orienter le choix du Groupe vers la méthode de transition *full retrospective*.

Au cours de l'année 2017, une équipe « projet » centrale, composée de collaborateurs expérimentés et de consultants extérieurs, a été constituée. Elle s'appuie sur des correspondants dans les différentes délégations générales et rend compte régulièrement de l'avancement des tâches au comité de pilotage regroupant les principaux responsables financiers des Pôles et du Groupe.

Le Groupe Saint-Gobain a sélectionné en 2017 son outil informatique. Des formations et des ateliers de préparation à la collecte des données ont été menés et permettront d'assurer la transition à la nouvelle norme au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- Amendements à IFRS 4 « Application de IFRS 9 avec IFRS 4 ».

## **1.2. Estimations et hypothèses**

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les produits et les charges du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel de l'environnement économique et financier qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraites et les paiements en actions (note 4 « Effectifs, charges et avantages au personnel »), les tests de valeur des actifs (note 5 « Immobilisations incorporelles et corporelles »), les provisions pour autres passifs (note 7 « Autres provisions et passifs courants et non courants, passifs éventuels et litiges »), la valorisation des instruments financiers (note 8 « Financement et instruments financiers ») et les impôts (note 10 « Impôts »).

## **NOTE 2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

---

### **2.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

#### 2.1.1. Méthodes de consolidation

##### a) Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

##### b) Partenariats

Les partenariats qualifiés de coentreprises sont consolidés par mise en équivalence. Les éléments du bilan et du compte de résultat des partenariats qualifiés d'activités conjointes sont consolidés ligne à ligne, à hauteur de la quote-part effectivement apportée par le Groupe.

##### c) Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est présentée sur deux lignes distinctes du compte de résultat. Le résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité principale est le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe est présenté dans le résultat opérationnel sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles » et pour les autres mises en équivalence, leur résultat est regroupé sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles » dans le résultat avant impôts.

#### 2.1.2. Regroupements d'entreprises

##### a) Acquisitions par étapes et cessions partielles

En cas de prise de contrôle d'une entité dans laquelle le Groupe détient déjà une participation, la transaction est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue avec constatation du résultat de cession consolidé, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition sur l'ensemble de la participation (ancien lot et nouvelle acquisition).

En cas de cession partielle avec perte de contrôle (mais conservation d'une participation minoritaire), la transaction est également décomposée en une cession et une acquisition : cession de la totalité de la participation avec calcul d'un résultat de cession consolidé, puis acquisition d'une participation minoritaire qui est alors enregistrée à la juste valeur.

##### b) Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque celui-ci détient le contrôle.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société dont le Groupe détient le contrôle, le Groupe prend en compte la détention correspondante dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette sur investissement, présentée dans les autres provisions et passifs non courants, correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires et des capitaux propres part du groupe. La variation ultérieure de valeur de cette dette est enregistrée en capitaux propres.

### c) Intérêts minoritaires

Conformément à IFRS 10, les intérêts minoritaires (« participation ne donnant pas le contrôle » dans la terminologie IFRS 3R) sont considérés comme une catégorie d'actionnaires (approche dite de « l'entité économique »). En conséquence, les variations d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle, restent en variation de capitaux propres et sont sans impact sur le compte de résultat et le bilan à l'exception de la variation de trésorerie.

#### 2.1.3. Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. Les actifs, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs détenus en vue de la vente est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dotation ou une reprise de provision dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et principale pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe. Cette ligne comprend le résultat net après impôts des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et les plus ou moins-values nettes d'impôt réalisées au titre des cessions de ces activités. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés, par nature d'opération, sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

#### 2.1.4. Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

#### 2.1.5. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période, sauf en cas de variations significatives des cours.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

#### 2.1.6. Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Compagnie de Saint-Gobain sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis aux taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux prêts et emprunts entre des entités consolidées du Groupe qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et qui sont portés, nets d'impôt, au poste « Ecart de conversion », inclus dans les capitaux propres.

## 2.2. Evolution du périmètre de consolidation

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour les exercices 2017 et 2016 sont présentées ci-dessous et une liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2017 est présentée en note 13 « Principales sociétés consolidées ».

### 2.2.1. Opérations réalisées sur 2017

Saint-Gobain a poursuivi en 2017 une gestion active du périmètre de ses activités, s'inscrivant pleinement dans la stratégie du Groupe. Diverses opérations ont été réalisées afin de renforcer le profil du Groupe dans les métiers à haute valeur ajoutée et sur les marchés porteurs.

De plus, Saint-Gobain poursuit son projet d'acquérir le contrôle de Sika, leader de la chimie de la construction. Le projet consiste en l'acquisition, pour 2,83 milliards de francs suisses (montant intégralement couvert en euros), de la holding Schenker Winkler Holding AG (SWH) qui détient, au 31 décembre 2017, 16,97 % du capital et 52,92 % des droits de vote de Sika. Après l'acquisition, le Groupe Saint-Gobain pourra consolider Sika par intégration globale dans ses comptes avec un impact positif sur le résultat net dès la première année.

La réalisation de cette opération est soumise à l'autorisation des autorités de la concurrence compétentes, qui ont toutes été obtenues au 2 décembre 2015. En outre, le Tribunal Administratif Fédéral suisse a confirmé le 27 août 2015 en dernière instance, la validité de la clause d'opt-out figurant dans les statuts de Sika et dispensant Saint-Gobain de lancer une offre publique obligatoire du fait de l'acquisition des actions de SWH.

Saint-Gobain et son Conseil d'administration ont pris acte de la décision du Tribunal cantonal de Zoug rendue le 28 octobre 2016, qui rejette la demande de SWH d'annuler les résolutions de l'assemblée de Sika du 14 avril 2015 pour lesquelles ses droits de vote avaient été réduits, et du recours formé par SWH contre cette décision devant la Cour suprême de Zoug. Saint-Gobain avait anticipé la situation en se réservant la possibilité de prolonger la durée du contrat d'acquisition avec la famille Burkard, portant sur la cession des actions SWH. Saint-Gobain a exercé ses droits, prolongeant ainsi à plusieurs reprises et en dernier lieu en octobre 2017, la durée du contrat d'acquisition jusqu'au 30 juin 2018. À cette date, Saint-Gobain aura à nouveau la possibilité de prolonger l'accord pour une durée pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2018. Ces extensions successives du contrat d'acquisition manifestent l'alignement entre la famille Burkard et Saint-Gobain et leur détermination inchangée.

Saint-Gobain, avec le soutien de son Conseil d'administration, est déterminé à mener à bien son projet d'acquisition du contrôle de Sika, projet industriel créateur de valeur pour toutes les parties prenantes. Dans l'attente de la décision de la Cour suprême de Zoug prévue pour début 2018, Saint-Gobain fait confiance en la justice suisse pour rétablir, les droits de propriété de SWH.

### 2.2.2. Opérations réalisées sur 2016

Saint-Gobain avait poursuivi en 2016 une gestion active du périmètre de ses activités, s'inscrivant pleinement dans la stratégie du Groupe. Diverses opérations avaient été réalisées afin de renforcer le profil du Groupe dans les métiers à haute valeur ajoutée et sur les marchés porteurs.

### 2.3. Evolution du nombre de sociétés consolidées

Au 31 décembre 2017, le nombre de sociétés consolidées est de :

	France	Etranger	Total
<b>Sociétés contrôlées</b>			
<b>1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>141</b>	<b>603</b>	<b>744</b>
Nouvelles sociétés consolidées	7	59	66
Sociétés absorbées	(5)	(18)	(23)
Sociétés sorties du périmètre	0	(16)	(16)
Changement de méthode de consolidation	0	0	0
<b>31 décembre 2017</b>	<b>143</b>	<b>628</b>	<b>771</b>
<b>Sociétés mises en équivalence et partenariats</b>			
<b>1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>4</b>	<b>91</b>	<b>95</b>
Nouvelles sociétés consolidées	0	7	7
Sociétés absorbées	0	(1)	(1)
Sociétés sorties du périmètre	0	(2)	(2)
Changement de méthode de consolidation	0	0	0
<b>31 décembre 2017</b>	<b>4</b>	<b>95</b>	<b>99</b>
<b>Total au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>145</b>	<b>694</b>	<b>839</b>
<b>Total au 31 décembre 2017</b>	<b>147</b>	<b>723</b>	<b>870</b>

### 2.4. Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe

Au 31 décembre 2017, les engagements d'achats irrévocables comprennent l'engagement sur les titres de participation du Groupe Sika pour un montant de 2 369 millions d'euros.

## NOTE 3 ELEMENTS COURANTS DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

### 3.1. Eléments du compte de résultat

#### 3.1.1. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu, ou en fonction du pourcentage d'avancement du service rendu.

Concernant les contrats de construction, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs chantiers selon la méthode de l'avancement. Quand le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan. Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts. Enfin, lorsqu'il est probable que le total des coûts sera supérieur au total des produits, la perte attendue est comptabilisée immédiatement.

La part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires n'est pas significative au niveau du Groupe.

#### 3.1.2. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation mesure la performance des activités des Pôles. C'est l'indicateur principal de gestion utilisé en interne et en externe depuis de nombreuses années. Les profits et pertes de change et variations de juste valeur des instruments de couverture non qualifiés relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation. La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité est dans le prolongement de celle du Groupe est également enregistrée en résultat d'exploitation.

Les rabais fournisseurs obtenus par le Pôle Distribution sont un élément du résultat d'exploitation. L'existence de rabais contractuels fournisseurs constitue une pratique courante dans le secteur de la distribution de produits industriels. Pour la plupart, ces rabais sont déterminés par l'application d'un taux, garanti contractuellement par type de produit, aux volumes achetés. Leur processus de calcul est informatisé à partir des factures des fournisseurs. En conséquence, la détermination

des montants à comptabiliser en compte de résultat à ce titre n'intègre que peu de jugement. D'autres rabais reposent sur un mécanisme comportant des objectifs par paliers, pour lesquels le pourcentage de rabais augmente au fur et à mesure de l'atteinte des différents paliers et ce sur une période donnée. Dans ce cas, un jugement basé à la fois sur l'historique, les performances déjà enregistrées et les tendances, permet de déterminer le niveau de rabais à comptabiliser en compte de résultat. Ce jugement est exercé de manière prudente et cohérente d'un exercice à l'autre.

### 3.1.3. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les dotations nettes aux provisions pour litiges et environnement, les résultats de cessions et dépréciations d'actifs, les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou d'arrêts d'activités ainsi que les charges relatives aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs.

Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
Charges de restructuration <sup>(a)</sup>	(120)	(144)
Provisions et charges sur litiges <sup>(b)</sup>	(150)	(134)
Autres <sup>(c)</sup>	(67)	(34)
<b>Pertes et profits hors exploitation</b>	<b>(337)</b>	<b>(312)</b>
Dépréciations d'actifs et autres <sup>(d)</sup>	(226)	(200)
Autres charges opérationnelles <sup>(e)</sup>	(75)	(63)
<b>Autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs</b>	<b>(301)</b>	<b>(263)</b>
<b>Plus-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>121</b>	<b>61</b>
<b>Plus et moins-values de cessions, dépréciations d'actifs, frais d'acquisition de sociétés et compléments de prix</b>	<b>(180)</b>	<b>(202)</b>
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(517)</b>	<b>(514)</b>

<sup>(a)</sup> En 2017, les charges de restructuration sont composées notamment de 65 millions d'euros d'indemnités de départ (76 millions d'euros en 2016) ;

<sup>(b)</sup> En 2017 comme en 2016, les dotations et reprises de provisions et charges sur litiges détaillées et commentées en note 7 « Autres provisions et passifs courants et non courants, passifs éventuels et litiges », comprennent essentiellement la charge relative aux litiges amiante ;

<sup>(c)</sup> En 2017 le poste « Autres » comprend notamment la charge relative aux litiges environnementaux et à la cyberattaque du 27 juin 2017 ;

<sup>(d)</sup> Le poste « Dépréciations d'actifs et autres » comporte essentiellement les dépréciations sur les écarts d'acquisition et sur les immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 237 millions d'euros en 2017 (189 millions d'euros en 2016), des frais d'acquisition et des ajustements de prix d'acquisition encourus lors des regroupements d'entreprises pour un produit net de 11 millions d'euros en 2017 (une charge nette de 11 millions d'euros en 2016) ;

<sup>(e)</sup> En 2017 comme en 2016, les autres charges opérationnelles comprennent essentiellement des moins-values de cession et des mises au rebut d'immobilisations.

## 3.1.4. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles et les impôts sur les résultats.

Le résultat opérationnel par nature est détaillé ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>Chiffre d'affaires et produits accessoires</b>	<b>40 810</b>	<b>39 093</b>
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales	(8 150)	(7 819)
Rémunérations en actions <sup>(a)</sup>	(38)	(30)
Retraites et avantages au personnel <sup>(a)</sup>	(125)	(197)
Dotations aux amortissements	(1 206)	(1 180)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	33	31
Autres <sup>(b)</sup>	(28 296)	(27 080)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 028</b>	<b>2 818</b>
Autres produits opérationnels	121	61
Autres charges opérationnelles	(638)	(575)
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(517)</b>	<b>(514)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 511</b>	<b>2 304</b>

<sup>(a)</sup> Les rémunérations en actions (charges IFRS 2) et le détail de l'évolution de la charge de retraites sont détaillées en note 4 « Effectifs, charges et avantages au personnel » ;

<sup>(b)</sup> Le poste « Autres » du résultat d'exploitation correspond aux coûts des marchandises vendues, rabais fournisseurs et frais de distribution du Pôle Distribution Bâtiment ainsi qu'aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres Pôles. Il comprend également les frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation qui s'élèvent à 450 millions d'euros en 2017 (440 millions d'euros en 2016).

## 3.2. Informations sectorielles

En application à la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction Générale. Le Groupe a choisi de présenter les informations par Pôles et Activités conformément au *reporting* interne. Les secteurs opérationnels définis sont homogènes avec ceux des exercices précédents.

Les actifs et passifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains.

Les investissements industriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et n'incluent pas les immobilisations en location-financement.

Par Pôle et Activité, l'information sectorielle est présentée de la façon suivante :

- Pôle Matériaux Innovants (MI)
  - ◆ Activité Vitrage
  - ◆ Activité Matériaux Haute Performance (MHP)
- Pôle Produits Pour la Construction (PPC)
  - ◆ Aménagement Intérieur : activités Isolation et Gypse
  - ◆ Aménagement Extérieur : activités Mortiers, Canalisation et Produits d'extérieur
- Pôle Distribution Bâtiment

La Direction utilise en interne plusieurs types d'indicateurs pour mesurer la performance des activités et l'affectation des ressources. Ces indicateurs sont issus des informations utilisées pour la préparation des comptes consolidés et sont conformes aux exigences des normes. Les ventes internes sont généralement effectuées aux mêmes conditions que les ventes aux tiers et sont éliminées en consolidation. La colonne « Autres » inclut les holdings et certaines fonctions support transversales du Groupe (fiscalité, trésorerie, achats...).

Les données sectorielles des exercices 2017 et 2016 par Pôle et Activité sont les suivantes :

### Exercice 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Matériaux Innovants			Produits Pour la Construction				Distribution Bâtiment	Autres *	Total	
	Vitrage	Haute Performance	Eliminations	Total	Aménagement Intérieur	Aménagement Extérieur	Eliminations				Total
Ventes externes	5 633	4 588		10 221	6 246	5 527		11 773	18 797	19	40 810
Ventes internes	39	150	(27)	162	638	307	(94)	851	3	(1 016)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	5 672	4 738	(27)	10 383	6 884	5 834	(94)	12 624	18 800	(997)	40 810
Résultat d'exploitation	571	715		1 286	652	491		1 143	631	(32)	3 028
Résultat opérationnel	580	608		1 188	556	394		950	493	(120)	2 511
Résultat des sociétés mises en équivalence	22	2		24	3	5		8	0	1	33
Amortissements	280	167		447	301	165		466	261	32	1 206
Dépréciations d'actifs	48	1		49	47	37		84	103	0	236
Excédent brut d'exploitation	851	882		1 733	953	656		1 609	892	0	4 234
Investissements industriels	468	192		660	374	208		582	251	45	1 538
Autofinancement				1 188				1 015	653	164	3 020
Ecarts d'acquisition nets	189	1 602		1 791	3 615	2 399		6 014	2 770	0	10 575
Marques non amortissables	0	0		0	735	89		824	1 191	0	2 015
Actifs et passifs sectoriels				7 389				12 209	7 645	120	27 363

\* La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et à l'Activité Holding pour les autres rubriques.

### Exercice 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Matériaux Innovants			Produits Pour la Construction				Distribution Bâtiment	Autres *	Total	
	Vitrage	Haute Performance	Eliminations	Total	Aménagement Intérieur	Aménagement Extérieur	Eliminations				Total
Ventes externes	5 338	4 385		9 723	5 978	5 126		11 104	18 245	21	39 093
Ventes internes	26	122	(14)	134	605	297	(85)	817	3	(954)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	5 364	4 507	(14)	9 857	6 583	5 423	(85)	11 921	18 248	(933)	39 093
Résultat d'exploitation	490	616		1 106	675	431		1 106	616	(10)	2 818
Résultat opérationnel	426	475		901	555	386		941	552	(90)	2 304
Résultat des sociétés mises en équivalence	17	2		19	12	3		15	1	1	36
Amortissements	272	161		433	307	154		461	254	32	1 180
Dépréciations d'actifs	19	75		94	88	3		91	4		189
Excédent brut d'exploitation	762	777		1 539	982	585		1 567	870	22	3 998
Investissements industriels	375	198		573	337	178		515	245	37	1 370
Autofinancement				1 031				899	519	300	2 749
Ecarts d'acquisition nets	240	1 679		1 919	3 631	2 293		5 924	2 826	0	10 669
Marques non amortissables	0	0		0	749	90		839	1 305	0	2 144
Actifs et passifs sectoriels				7 553				12 225	7 501	659	27 938

\* La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et à l'Activité Holding pour les autres rubriques.

### 3.3. Informations par zone géographique

Les données sectorielles des exercices 2017 et 2016 par zone géographique sont les suivantes :

### Exercice 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
Chiffre d'affaires et produits accessoires	10 600	17 611	5 418	9 166	(1 985)	40 810
Résultat d'exploitation	331	1 034	611	1 052		3 028
Résultat opérationnel	187	865	388	1 071		2 511
Excédent brut d'exploitation	624	1 398	777	1 435		4 234
Investissements industriels	293	431	201	613		1 538
Autofinancement	397	1 026	554	1 043		3 020

**Exercice 2016**

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
Chiffre d'affaires et produits accessoires	10 225	17 292	5 198	8 281	(1 903)	<b>39 093</b>
Résultat d'exploitation	301	1 072	544	901		<b>2 818</b>
Résultat opérationnel	252	980	249	823		<b>2 304</b>
Excédent brut d'exploitation	587	1 438	717	1 256		<b>3 998</b>
Investissements industriels	262	387	203	518		<b>1 370</b>
Autofinancement	316	1 060	412	961		<b>2 749</b>

**3.4. Indicateurs de performance**

## 3.4.1. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation correspond au résultat d'exploitation majoré des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 4 234 millions d'euros en 2017 (3 998 millions d'euros en 2016). Son calcul est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat d'exploitation	3 028	2 818
Amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 206	1 180
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>4 234</b>	<b>3 998</b>

## 3.4.2. Retour sur capitaux propres employés

Le retour sur capitaux employés ou ROCE est l'expression en pourcentage du rapport entre le résultat d'exploitation de l'exercice annualisé après correction des variations du périmètre de consolidation, rapporté aux actifs à la clôture de l'exercice, qui incluent : les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition nets, les autres immobilisations incorporelles, et qui excluent les impôts différés sur les marques et terrains non amortissables.

## 3.4.3. Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts minoritaires diminué des plus ou moins-values de cession, des dépréciations d'actifs, des provisions non récurrentes significatives et des impôts et intérêts minoritaires afférents.

Le résultat net courant s'élève à 1 631 millions d'euros en 2017 (1 398 millions d'euros en 2016). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation au 31 décembre (553 383 836 actions en 2017, 554 624 285 actions en 2016), il représente un bénéfice net courant par action de 2,95 euros en 2017 contre 2,52 euros en 2016.

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>1 566</b>	<b>1 311</b>
<b>Déduction faite des éléments suivants :</b>		
Résultat de cession d'actifs	46	(2)
Dépréciations d'actifs et autres	(226)	(201)
Dotation/reprise provision pour litige concurrentiel et autres provisions non récurrentes	4	(4)
Impact des minoritaires	(18)	(1)
Impôts sur résultat de cession, dépréciations d'actifs et provisions non récurrentes	129	121
<b>Résultat net courant, part du Groupe</b>	<b>1 631</b>	<b>1 398</b>

#### 3.4.4. Autofinancement

L'autofinancement correspond à la trésorerie nette dégagée par les opérations de l'exercice à l'exclusion de celle provenant des variations du besoin en fonds de roulement, des variations d'impôts courants, des flux de provisions pour retraites et avantages au personnel et autres passifs et des flux de provisions pour impôts différés. Les dotations aux provisions non récurrentes significatives ont été retraitées pour la détermination de l'autofinancement.

L'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes correspond à l'autofinancement diminué de l'impôt sur cession, sur les dépréciations d'actifs et sur les provisions non récurrentes.

L'autofinancement s'élève à 3 020 millions d'euros en 2017 (2 749 millions d'euros en 2016) et l'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes s'élève à 2 891 millions d'euros en 2017 (2 628 millions d'euros en 2016). Leur calcul est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>1 566</b>	<b>1 311</b>
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	59	41
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(13)	(20)
Dotation aux amortissements et dépréciations d'actifs	1 442	1 369
Résultat de cession d'actifs	(46)	2
Dotation/reprise provision pour litige concurrentiel et autres provisions non récurrentes	(4)	4
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions	16	42
<b>Autofinancement</b>	<b>3 020</b>	<b>2 749</b>
Impôts sur résultat de cession, dépréciations d'actifs et provisions non récurrentes	(129)	(121)
<b>Autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes</b>	<b>2 891</b>	<b>2 628</b>

### 3.5. Besoin en fonds de roulement

#### 3.5.1. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts d'acquisition (nets des rabais fournisseurs), de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti. Il peut également inclure le dénouement des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats de stocks en devises. La valeur nette de réalisation est le prix de vente dans le cours normal de l'activité,

diminué des coûts estimés pour l'achèvement et de ceux nécessaires pour réaliser la vente. A cet égard, l'impact de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks.

Au 31 décembre 2017 et 2016, les stocks se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 déc. 2017</b>	<b>31 déc. 2016</b>
<b>Valeur brute</b>		
Matières premières	1 391	1 327
En-cours de production	330	318
Produits finis	4 770	4 678
<b>Valeur brute des stocks</b>	<b>6 491</b>	<b>6 323</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>		
Matières premières	(139)	(143)
En-cours de production	(12)	(11)
Produits finis	(299)	(294)
<b>Provisions pour dépréciation des stocks</b>	<b>(450)</b>	<b>(448)</b>
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>6 041</b>	<b>5 875</b>

La valeur nette des stocks s'élève à 6 041 millions d'euros au 31 décembre 2017 comparée à 5 875 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les dépréciations de stocks comptabilisées en charges de l'exercice 2017 s'élèvent à 207 millions d'euros (176 millions d'euros en 2016). Les reprises de dépréciations de stocks ont été comptabilisées pour un montant de 183 millions d'euros en 2017 (176 millions d'euros en 2016).

### 3.5.2. Créances et dettes d'exploitation et hors exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs, les autres créances et autres dettes sont comptabilisées à la valeur nette comptable qui compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois est proche de la juste valeur. Des dépréciations sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel des créances.

Le Groupe considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux créances clients est limitée du fait de la diversité de ses métiers, du nombre de ses clients et de leurs implantations géographiques mondiales. Par ailleurs, il suit et analyse régulièrement les créances clients en dépassement d'échéance et, le cas échéant une provision est comptabilisée.

Les programmes de titrisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement (ces informations sont détaillées dans la section 8.3.8).

#### a) Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 déc. 2017</b>	<b>31 déc. 2016</b>
Valeur brute	5 527	5 361
Provisions pour dépréciation	(393)	(426)
<b>Créances clients</b>	<b>5 134</b>	<b>4 935</b>
Rabais et avances versées aux fournisseurs	637	567
Créances sociales	25	24
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	372	348
Créances diverses d'exploitation	250	248
Autres créances hors exploitation et provisions	117	339
Provisions pour dépréciation des autres créances d'exploitation	(6)	(11)
<b>Autres créances</b>	<b>1 395</b>	<b>1 515</b>

En 2017, la variation des provisions pour dépréciation des créances clients s'explique principalement par des dotations aux provisions de 98 millions d'euros (84 millions d'euros en 2016) et des reprises de provisions (que les créances aient été recouvrées ou non) de 111 millions d'euros (98 millions d'euros en 2016). Les pertes sur créances clients irrécouvrables s'élèvent à 78 millions d'euros (69 millions d'euros en 2016).

Les créances clients au 31 décembre 2017 sont détaillées par échéance dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
<b>Créances clients non échues</b>	<b>4 318</b>	<b>(30)</b>	<b>4 288</b>
Créances clients échues			
depuis moins d'un mois	478	(12)	466
entre un mois et 3 mois	201	(21)	180
depuis plus de trois mois	530	(330)	200
<b>Créances clients échues</b>	<b>1 209</b>	<b>(363)</b>	<b>846</b>
<b>Créances clients</b>	<b>5 527</b>	<b>(393)</b>	<b>5 134</b>

b) Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>6 027</b>	<b>5 805</b>
Acomptes reçus des clients	1 133	1 056
Fournisseurs d'immobilisations	367	277
Subventions reçues	78	88
Dettes sociales	1 231	1 178
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	423	416
Autres dettes d'exploitation	499	521
Autres dettes hors exploitation	92	100
<b>Autres dettes</b>	<b>3 823</b>	<b>3 636</b>

3.5.3. Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement se compose des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>6 041</b>	<b>5 875</b>
<b>Créances clients valeur nette</b>	<b>5 134</b>	<b>4 935</b>
Autres créances d'exploitation	1 278	1 176
Autres créances hors exploitation	117	339
<b>Autres créances</b>	<b>1 395</b>	<b>1 515</b>
<b>Créances d'impôts courants</b>	<b>204</b>	<b>445</b>
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>6 027</b>	<b>5 805</b>
Autres dettes d'exploitation	3 286	3 171
Autres dettes hors exploitation	537	465
<b>Autres dettes</b>	<b>3 823</b>	<b>3 636</b>
<b>Dettes d'impôts courants</b>	<b>157</b>	<b>148</b>
Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (lié à l'activité)	3 140	3 010
Besoin en Fonds de Roulement Hors Exploitation (y compris créances et dettes d'impôts courants)	(373)	171
<b>Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>2 767</b>	<b>3 181</b>

### 3.6. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

#### 3.6.1. Obligations en matière de location-financement

Les immobilisations en location-financement sont immobilisées dans les comptes du Groupe et font donc l'objet de l'inscription d'une dette au passif du bilan (l'information est détaillée en section 5.4).

Les engagements de loyers futurs relatifs à des contrats de location-financement sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>Loyers futurs</b>		
A moins d'un an	19	17
De un à cinq ans	43	40
Au-delà de cinq ans	17	12
<b>Total des loyers futurs minimums</b>	<b>79</b>	<b>69</b>
Moins frais financiers	(13)	(10)
<b>Valeur actuelle des loyers futurs minimums</b>	<b>66</b>	<b>59</b>

Au 31 décembre 2017, les engagements de loyers futurs relatifs à des contrats de location-financement correspondent pour 56 millions d'euros à des matériels et outillage et pour 23 millions d'euros à des terrains et constructions.

#### 3.6.2. Obligations en matière de location simple

Le Groupe a recours à de nombreux contrats de location simple, que ce soit pour la location de matériels, de véhicules, de bureaux, d'entrepôts ou de locaux destinés à la production et à la commercialisation. Les périodes de location sont en général comprises entre un et neuf ans. L'engagement correspondant à la totalité de ces échéances est actualisé. Ces contrats présentent des clauses de renouvellement sur des périodes variables ainsi que parfois des clauses relatives au paiement de taxes immobilières et de primes d'assurance. Dans la plupart des cas, la Direction pense renouveler les contrats de location en cours ou les remplacer par d'autres contrats puisque ceux-ci font partie de la gestion courante du Groupe.

En 2017, les charges de location s'élèvent à 870 millions d'euros dont 569 millions d'euros pour les terrains et les constructions, et les produits de sous-location à 19 millions d'euros. La charge nette de location s'élève à 851 millions d'euros.

Les engagements du Groupe en matière de location simple se présentent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Total 2017</b>	<b>Paiements dus par période</b>			<b>Total 2016</b>
		<b>A moins d'un an</b>	<b>De un à cinq ans</b>	<b>Au-delà de cinq ans</b>	
Charges de location	3 209	727	1 572	910	3 185
Produits de sous-location	(81)	(17)	(29)	(35)	(76)
<b>Total</b>	<b>3 128</b>	<b>710</b>	<b>1 543</b>	<b>875</b>	<b>3 109</b>

## 3.6.3. Engagements d'achats irrévocables

Les engagements d'achats irrévocables comprennent les obligations contractuelles relatives aux achats de matières premières et de services ainsi que les engagements contractuels en matière d'immobilisations corporelles et incorporelles.

	Total 2017	Paiements dus par période			Total 2016
		A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Immobilisations corporelles et incorporelles	48	45	3	0	49
Matières premières et énergie	1 308	354	669	285	1 080
Services	157	63	81	13	184
<b>Total</b>	<b>1 513</b>	<b>462</b>	<b>753</b>	<b>298</b>	<b>1 313</b>

## 3.6.4. Engagements de garanties

Dans le cadre des cessions de filiales, le Groupe peut être amené à donner des garanties de passif. Il est constitué une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation du coût est possible.

En 2017, le Groupe Saint-Gobain a également reçu des engagements de garanties pour un montant de 78 millions d'euros contre 93 millions d'euros à fin 2016.

## 3.6.5. Engagements commerciaux

	Total 2017	Montants des engagements par période			Total 2016
		A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dettes assorties de garantie	39	17	12	10	41
Autres engagements donnés	237	88	120	29	214
<b>Total</b>	<b>276</b>	<b>105</b>	<b>132</b>	<b>39</b>	<b>255</b>

Le montant des créances assorties de garanties détenues par le Groupe s'élève à 104 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 105 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, les actifs nantis représentent fin 2017 un montant de 330 millions d'euros contre 343 millions d'euros fin 2016. Cette variation s'explique par une baisse des actifs corporels nantis au Brésil.

## 3.6.6. Autres engagements

Une provision sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre est comptabilisée dans les comptes consolidés en cas d'insuffisance entre les émissions et les droits attribués au niveau du Groupe.

Les volumes de quotas d'émissions de gaz à effet de serre alloués aux sociétés du Groupe ont représenté en 2017 environ 3,2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. Les nouvelles allocations 2018 s'ajouteront au stock résiduel d'allocations antérieures, et permettront de couvrir le niveau des émissions de gaz à effet de serre de l'année. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes du Groupe.

**NOTE 4 EFFECTIFS, CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL****4.1. Effectifs des sociétés consolidées par intégration globale**

	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
Cadres	28 991	27 677
Employés	75 664	74 202
Ouvriers	71 795	70 184
<b>Total des effectifs moyens</b>	<b>176 450</b>	<b>172 063</b>

Les effectifs totaux du Groupe pour les sociétés consolidées par intégration globale s'élevaient à 179 149 personnes au 31 décembre 2017 et ils étaient de 172 696 personnes au 31 décembre 2016.

**4.2. Rémunération des dirigeants**

Les rémunérations directes et indirectes versées en 2017 et en 2016 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction du Groupe sont ventilées de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
Jetons de présence	1,1	1,1
Rémunérations brutes directes et indirectes		
part fixe	8,6	8,9
part variable	5,8	4,4
Charges de retraites IAS19 estimées	3,2	3,4
Charges IFRS 2 - paiement fondé sur des actions	11,1	8,5
Indemnités de fin de contrat de travail, de fin de carrière ou autres indemnités	0,1	0,0
<b>Total</b>	<b>29,9</b>	<b>26,3</b>

Le montant global des rémunérations brutes perçues en 2017 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par les membres de la Direction du Groupe (hors éléments de rémunération à long terme versés en numéraire) s'est élevé à 14,5 millions d'euros (13,3 millions d'euros en 2016), dont 5,8 millions d'euros (4,4 millions d'euros en 2016) au titre de la part variable brute de ces rémunérations et 0,1 million d'euros d'indemnité de fin de contrat de travail (aucune en 2016).

Le montant provisionné au titre des engagements pris en matière de retraite (Defined-Benefit Obligations (DBO) sur les indemnités de fin de carrière et les rentes viagères) relatif aux membres de la Direction du Groupe est de 46,6 millions d'euros (47,0 millions d'euros au 31 décembre 2016).

**4.3. Provisions pour retraites et avantages au personnel**

## 4.3.1. Description des régimes à prestations définies

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et d'indemnités de départ en retraite sont calculés pour la clôture par des actuaires indépendants. Ils sont déterminés en appliquant la méthode des unités de crédits projetées (prise en compte de l'évolution des salaires jusqu'à la date de fin de carrière) et des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraites et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan.

Lorsque les actifs du régime excèdent l'engagement, un actif est constaté en « actifs nets de retraites » dans les autres actifs non courants. Ces actifs sont plafonnés à hauteur des avantages économiques futurs qu'ils procurent. La variation du plafonnement de l'actif est enregistrée en capitaux propres.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles, des ajustements d'expérience et des écarts entre les taux de rendement réel et calculé des fonds. Ces écarts sont enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Le Groupe comptabilise en résultat financier le coût des intérêts des engagements et le rendement des actifs de couverture sur la base du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des engagements déterminé en début de période.

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont les suivants :

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Outre les indemnités de fin de carrière, il existe trois régimes de retraites à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces plans de retraites ont été fermés aux nouveaux salariés par les sociétés concernées entre 1969 et 1997. Par ailleurs, un régime de retraite collectif à prestations définies répondant à l'article L.137-11 du Code de la Sécurité sociale a été mis en place à la Compagnie de Saint-Gobain à effet du 1<sup>er</sup> mars 2012.

En Allemagne, les plans de retraites d'entreprises procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraites, versés sous forme de pensions, et les prestations en cas de décès ou d'invalidité du salarié. Ces plans sont fermés aux nouveaux salariés depuis 1996. Depuis janvier 1997, les nouveaux salariés bénéficient de plans de retraites basés sur des contributions financées conjointement par l'employeur et le salarié.

Aux Pays-Bas, les plans de retraites complémentaires à prestations définies ont été plafonnés. Au-delà du plafond, ils deviennent des plans à cotisations définies.

Au Royaume-Uni, les plans de retraites procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraites versés sous forme de pensions, les prestations en cas de décès du salarié et les prestations en cas d'incapacité permanente. Il s'agit de plans à prestations définies fondés sur une moyenne des derniers salaires. Ils sont fermés aux nouveaux salariés depuis 2001.

Aux Etats-Unis et au Canada, les plans de retraites sont des plans à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, les nouveaux salariés bénéficient d'un système de plan à cotisations définies.

Aux Etats-Unis et en Espagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'autres avantages que les retraites, notamment des avantages concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre suivant la méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.

Les provisions pour autres avantages à long terme comprennent tous les autres avantages accordés aux salariés. Ces avantages regroupent principalement les médailles du travail en France, les primes de jubilé en Allemagne, les rémunérations différées, les provisions pour avantages sociaux aux Etats-Unis et les indemnités de fin de contrats dans différents pays. Ces indemnités font généralement l'objet d'un calcul actuariel selon les mêmes règles que les engagements de retraites. Les écarts actuariels dégagés dans l'année sont amortis immédiatement dans l'exercice de leur constatation.

## 4.3.2. Hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraites

**4.3.2.1. Hypothèses de taux**

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les taux d'actualisation sont établis par zone ou pays sur la base de l'observation des taux obligataires au 31 décembre 2017.

Les taux utilisés en 2017 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

<i>(en pourcentage)</i>	France	Zone euro	Royaume-Uni	Etats-Unis
Taux d'actualisation	1,70%	1,70%	2,45%	3,60%
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,50%	1,50% à 2,40%	2,00%*	3,00%
Taux d'inflation	1,50%	1,40% à 1,80%	2,30%	2,50%

\* Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

Les taux utilisés en 2016 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs étaient les suivants :

<i>(en pourcentage)</i>	France	Zone euro	Royaume-Uni	Etats-Unis
Taux d'actualisation	1,80%	1,80%	2,60%	4,10%
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,50%	1,40% à 2,40%	2,00%*	3,00%
Taux d'inflation	1,50%	1,40% à 1,55%	2,35%	2,50%

\* Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

**4.3.2.2. Sensibilité aux hypothèses**

Une diminution (augmentation) de 0,5 point du taux d'actualisation engendrerait une augmentation (diminution) des engagements de l'ordre de 190 millions d'euros sur les Etats-Unis, 215 millions d'euros sur la zone Euro et 475 millions d'euros sur le Royaume-Uni. Une augmentation de l'inflation de 0,5% entraînerait de son côté une augmentation des engagements globaux de l'ordre de 610 millions d'euros.

Les hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de taux d'intérêt utilisées pour actualiser la valeur des engagements futurs au titre des avantages annexes sont les mêmes que celles retenues pour le calcul des retraites. Aux Etats-Unis, le taux de progression de la consommation médicale des retraités est fixé à 7,02% ou 7,44% par an, selon l'âge du bénéficiaire (une variation de 1 point de ce taux entraînerait une augmentation de l'engagement de l'ordre de 35 millions d'euros).

## 4.3.3. Détail et évolution des engagements de retraites, d'indemnités de départ en retraites et de prévoyance des retraités

**4.3.3.1. Valeur nette comptable des provisions**

Les provisions pour engagements de retraites et autres engagements sociaux sont constituées par :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Engagements de retraites	2 076	2 673
Indemnités de fin de carrière	361	355
Prévoyance des retraités	350	435
<b>Total des provisions pour engagements de retraites et prévoyance des retraités</b>	<b>2 787</b>	<b>3 463</b>
Couverture médicale	25	27
Incapacité de longue durée	15	20
Autres avantages à long terme	100	105
<b>Provisions pour retraites et avantages au personnel</b>	<b>2 927</b>	<b>3 615</b>

Les provisions pour l'ensemble des autres avantages à long terme s'élèvent à 140 millions d'euros au 31 décembre 2017 (152 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Le montant des engagements nets de retraites et prévoyance des retraités se décompose entre actif et passif de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 déc. 2017</b>	<b>31 déc. 2016</b>
Engagements provisionnés - passif	2 787	3 463
Engagements financés d'avance - actif	(161)	(41)
<b>Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités</b>	<b>2 626</b>	<b>3 422</b>

#### 4.3.3.2. Analyse des engagements

Les engagements et les provisions pour retraites et prévoyance des retraités à fin 2017 se décomposent comme suit par grande zone géographique :

<b>31 décembre 2017</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>France</b>	<b>Zone Euro</b>	<b>Royaume-Uni</b>	<b>Etats-Unis</b>	<b>Reste du monde</b>	<b>Total net</b>
<b>Duration moyenne</b> <i>(en années)</i>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
Montant des engagements de retraites financés	685	1 750	5 018	2 662	866	10 981
Montant des engagements de retraites non financés	297	116	0	315	188	916
Juste valeur des fonds de retraites	(261)	(741)	(4 899)	(2 535)	(838)	(9 274)
<b>Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraites</b>	<b>721</b>	<b>1 125</b>	<b>119</b>	<b>442</b>	<b>216</b>	<b>2 623</b>
Plafonnement de l'actif					3	3
<b>Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités</b>	<b>721</b>	<b>1 125</b>	<b>119</b>	<b>442</b>	<b>219</b>	<b>2 626</b>

Les engagements et les provisions pour retraites et prévoyance des retraités à fin 2016 se décomposaient comme suit par grande zone géographique :

<b>31 décembre 2016</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>France</b>	<b>Zone Euro</b>	<b>Royaume-Uni</b>	<b>Etats-Unis</b>	<b>Reste du monde</b>	<b>Total net</b>
<b>Duration moyenne</b> <i>(en années)</i>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
Montant des engagements de retraites financés	563	1 781	5 278	2 975	937	11 534
Montant des engagements de retraites non financés	402	126	0	402	200	1 130
Juste valeur des fonds de retraites	(256)	(829)	(4 814)	(2 519)	(828)	(9 246)
<b>Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraites</b>	<b>709</b>	<b>1 078</b>	<b>464</b>	<b>858</b>	<b>309</b>	<b>3 418</b>
Plafonnement de l'actif					4	4
<b>Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités</b>	<b>709</b>	<b>1 078</b>	<b>464</b>	<b>858</b>	<b>313</b>	<b>3 422</b>

### 4.3.3.3. Variation de la valeur nette comptable des provisions

La variation des engagements de retraites et prévoyance des retraités s'explique de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités			
	Engagements de retraites	Juste valeur des fonds	Plafonnement de l'actif	Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>11 770</b>	<b>(8 136)</b>	<b>6</b>	<b>3 640</b>
<b>Variations</b>				
Coût des services rendus	189			189
Coût financier/rendement calculé des fonds	382	(278)		104
Cotisations salariales et frais administratifs des fonds		(1)		(1)
Coût des services passés	(12)			(12)
Réductions / liquidations de régimes	(53)	51		(2)
Contributions aux fonds		(732)		(732)
Prestations servies	(491)	399		(92)
Ecarts actuariels et plafonnement de l'actif	1 474	(1 106)	(2)	366
Variations de change	(599)	558		(41)
Evolution du périmètre et reclassements	4	(1)		3
<b>Total des variations de la période</b>	<b>894</b>	<b>(1 110)</b>	<b>(2)</b>	<b>(218)</b>
<b>Situation au 31 décembre 2016</b>	<b>12 664</b>	<b>(9 246)</b>	<b>4</b>	<b>3 422</b>
<b>Variations</b>				
Coût des services rendus	210			210
Coût financier/rendement calculé des fonds	324	(247)		77
Cotisations salariales et frais administratifs des fonds		(1)		(1)
Coût des services passés	(89)			(89)
Réductions / liquidations de régimes	(67)	48		(19)
Contributions aux fonds		(306)		(306)
Prestations servies	(626)	530		(96)
Ecarts actuariels et plafonnement de l'actif	109	(573)	(1)	(465)
Variations de change	(674)	564		(110)
Evolution du périmètre et reclassements	46	(43)		3
<b>Total des variations de la période</b>	<b>(767)</b>	<b>(28)</b>	<b>(1)</b>	<b>(796)</b>
<b>Situation au 31 décembre 2017</b>	<b>11 897</b>	<b>(9 274)</b>	<b>3</b>	<b>2 626</b>

Aux Etats-Unis, des modifications des plans ont entraîné une réduction des engagements de retraites de l'ordre de 100 millions de dollars (88 millions d'euros) qui est présentée sur la ligne « coût des services passés ».

### 4.3.3.4. Ecarts actuariels

L'écart actuariel sur les provisions se compose des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice	Exercice
	2017	2016
Engagements de retraite	109	1 474
Juste valeur des fonds	(573)	(1 106)
Plafonnement de l'actif	(1)	(2)
<b>Total des variations de la période</b>	<b>(465)</b>	<b>366</b>

### 4.3.3.5. Fonds de retraites

Des fonds de retraites ont été progressivement constitués par le versement de contributions, principalement au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Les contributions versées en 2017 par le Groupe à ces fonds s'élèvent à 306 millions d'euros (732 millions d'euros en 2016), dont 182 millions d'euros aux Etats-Unis (578 millions d'euros en 2016) versées en septembre 2017.

L'ensemble des rendements sur les marchés a engendré une augmentation des fonds de 820 millions d'euros (augmentation de 1 384 millions d'euros en 2016). Ce rendement effectif est supérieur de 573 millions d'euros par rapport au rendement calculé au taux d'actualisation de 247 millions d'euros.

Une variation de 0,5 point du taux de rendement réel aurait un impact de l'ordre de 46 millions d'euros sur les capitaux propres.

Les fonds sont principalement composés de :

<i>(en %)</i>	<b>31 déc. 2017</b>	<b>31 déc. 2016</b>
Actions	29%	27%
Obligations	48%	55%
Autres	23%	18%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Les contributions aux fonds de retraites estimées pour 2018 pourraient s'élever à environ 110 millions d'euros.

#### **4.3.3.6. Charges de retraites**

Les charges de retraites et de prévoyance hors avantages annexes se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
Coût des services rendus	210	189
Coût financier	324	382
Rendement des fonds	(247)	(278)
Coût des services passés, réductions ou liquidations de régime	(108)	(14)
Cotisations salariales et frais administratifs des fonds	(1)	(1)
<b>Retraites, indemnités de départ en retraite et prévoyance des retraités</b>	<b>178</b>	<b>278</b>

#### 4.3.4. Régimes à cotisations définies

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Le montant relatif aux régimes à cotisations définies est estimé à 644 millions d'euros sur l'exercice 2017 (628 millions d'euros en 2016) dont 434 millions d'euros de cotisations aux systèmes légaux de base (418 millions d'euros en 2016), 131 millions d'euros de cotisations aux systèmes complémentaires légaux essentiellement français (131 millions d'euros en 2016) et 79 millions d'euros pour des plans à cotisations définies supplétifs (79 millions d'euros en 2016).

#### 4.4. Paiements en actions

##### 4.4.1. Plan d'Épargne du Groupe (PEG)

Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG) est ouvert à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le Groupe est présent. Une condition minimale d'ancienneté dans le Groupe de trois mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Les salariés investissent dans des actions Saint-Gobain à un cours préférentiel. Ces actions sont détenues, selon les pays, soit directement soit par l'intermédiaire des fonds communs de placement du PEG ; elles ne peuvent être cédées pendant une période incompressible de cinq ou dix années, sauf évènements exceptionnels. Le prix de souscription est celui fixé par le Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration. Il correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Saint-Gobain sur Euronext Paris aux vingt séances de Bourse qui précèdent la décision avec application d'une décote de 20%, conformément aux dispositions légales, aux résolutions de l'Assemblée générale et aux délibérations du Conseil d'administration.

La charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés, est évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur des actions non cessibles. Le coût d'incessibilité pour le salarié est valorisé comme le coût d'une stratégie en deux étapes consistant dans un premier temps à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans ou dix ans, et à acheter dans un deuxième temps un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par emprunt. Ce coût d'emprunt est fondé sur le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation avec un remboursement in fine sans affectation pour une durée de cinq ans ou dix ans. La charge des plans est constatée en totalité à la clôture de la période de souscription.

En 2017, le Groupe a émis au titre du PEG 4 593 807 actions nouvelles (4 653 810 actions en 2016) de quatre euros de nominal réservées à ses salariés, à un prix moyen de 36,72 euros (29,42 euros en 2016) représentant une augmentation de capital de 168 millions d'euros (136 millions d'euros en 2016) nette des frais y afférant.

Le montant enregistré en charge en 2017 et en 2016 est de zéro, compte tenu du coût d'incessibilité.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans classiques, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation pour 2017 et 2016 :

	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Caractéristiques des plans</b>		
Date de l'Assemblée générale	4 juin 2015 (dix-septième résolution)	4 juin 2015 (dix-septième résolution)
Date de décision du Président-Directeur Général arrêtant le prix de souscription	20 mars	21 mars
Maturité des plans (en années)	5 ou 10	5 ou 10
Prix de référence (en euros)	45,89	36,77
Prix de souscription (en euros)	36,72	29,42
Décote faciale (en %)	20,00%	20,00%
Décote totale à la date de décision du Président-Directeur Général (en %) (a)	21,25%	21,94%
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)	168,7	136,9
Nombre total d'actions souscrites	4 593 807	4 653 810
<b>Hypothèses de valorisation (maturité 5 ans)</b>		
Taux de financement des salariés*	4,80%	5,00%
Taux d'intérêt sans risque	0,19%	-0,15%
Taux de prêt ou d'emprunt des titres (repo)	0,47%	0,50%
Incessibilité pour le participant au marché (en %) (b)	21,17%	22,92%
Coût global pour le Groupe (en %) (a-b)	0,08%	-0,98%

\* Une baisse de 0,5 point du taux de financement du salarié n'aurait pas d'incidence significative sur la charge IFRS2 de 2017.

## 4.4.2. Plans d'options sur actions

La Compagnie de Saint-Gobain met en œuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel.

Le Conseil d'administration attribue des options donnant aux bénéficiaires la possibilité d'obtenir des actions Saint-Gobain à un prix fixé, sans aucune décote, en référence à la moyenne des premiers cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration.

Le délai minimum à respecter avant de lever les options est de quatre ans pour l'ensemble des plans en cours. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de dix ans à partir de la date d'attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe, sauf exceptions définies.

Parmi les plans en vigueur au 31 décembre 2017, les plans de 2008 à 2012 sont des plans de souscription d'actions et le plan de 2013 est un plan d'achat d'actions. Pour les plans de 2014 à 2017, le Conseil d'administration a décidé que la nature des options, options de souscription ou d'achat, serait déterminée par ses soins au plus tard la veille du début de la période d'exercice, étant précisé que les options qui seraient le cas échéant exercées avant qu'il n'ait statué sur leur nature, seraient des options de souscription.

Jusqu'en 2008, l'exercice des options était soumis à une condition de performance pour certains bénéficiaires seulement. Les plans attribués depuis 2009 sont soumis pour toutes les catégories de bénéficiaires sans exception à une condition de performance.

Au titre du plan 2017, la valeur retenue comme assiette de la contribution sociale de 30 %, pour les bénéficiaires appartenant aux sociétés françaises du Groupe, est de 5,06 euros par option octroyée.

Le nombre d'options non levées a évolué comme suit :

	<b>Actions de 4 euros de nominal</b>	<b>Prix moyen d'exercice (en euros)</b>
<b>Nombre d'options non levées au 31 décembre 2015</b>	<b>11 601 857</b>	<b>48,69</b>
Options attribuées	280 000	40,43
Options exercées	(450 082)	27,50
Options caduques	(4 509 448)	51,40
<b>Nombre d'options non levées au 31 décembre 2016</b>	<b>6 922 327</b>	<b>47,97</b>
Options attribuées	284 500	49,38
Options exercées	(689 997)	28,39
Options caduques*	(3 501 207)	63,99
<b>Nombre d'options non levées au 31 décembre 2017</b>	<b>3 015 623</b>	<b>33,97</b>

\* Dont 3 403 160 options du plan d'options de souscription de 2007, non levées à expiration du plan, et 98 047 options du plan d'options d'achat de 2013 devenues caduques suite à la réalisation partielle de la condition de performance.

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de dix ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la base des comportements réels des bénéficiaires d'options ;
- les dividendes anticipés sont appréciés sur la base de l'historique des dividendes depuis 1988 ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'Etat à long terme ;
- les éventuelles conditions de performance de marché sont prises en compte dans l'évaluation initiale de la charge IFRS 2.

La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits, qui est de quatre ans.

Le montant enregistré en charges au cours de l'exercice 2017 s'élève à 1 million d'euros (1 million d'euros en 2016). La juste valeur des options attribuées en 2017 s'élève à 1 million d'euros.

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2017, après prise en compte de la réalisation partielle des conditions de performance attachées à certains plans :

Date d'attribution	Options exerçables			Options non exerçables		Total options non levées	
	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Durée pondérée contractuelle restante (en mois)	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Nombre d'options	Nature des options
2008	25,88	1 185 015	11			1 185 015	Souscription
2009	36,34	654 514	23			654 514	Souscription
2010	35,19	0	35			0	Souscription
2011	31,22	0	47			0	Souscription
2012	27,71	19 962	59			19 962	Souscription
2013	38,80	132 132	71			132 132	Achat
2014			83	34,13	234 550	234 550	Souscription ou achat*
2015			95	39,47	224 950	224 950	Souscription ou achat*
2016			107	40,43	280 000	280 000	Souscription ou achat*
2017			119	49,38	284 500	284 500	Souscription ou achat*
<b>Total</b>		<b>1 991 623</b>			<b>1 024 000</b>	<b>3 015 623</b>	

\* Plans de 2014, 2015, 2016 et 2017 se référer au texte ci-dessus.

Pour les options de souscription, les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

Au 31 décembre 2017, 1 991 623 options étaient exerçables à un prix moyen d'exercice de 30,19 euros et 1 024 000 options au prix moyen d'exercice de 41,26 euros n'étaient pas encore devenues exerçables.

#### 4.4.3. Attribution d'actions de performance et d'unités de performance

Le Groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un plan mondial d'attribution gratuite de sept actions à émettre au profit des salariés du Groupe en 2009. Ce plan s'est achevé au 1<sup>er</sup> semestre 2014. Depuis 2009, des plans d'attribution gratuite d'actions de performance à émettre réservés à certaines catégories de personnel ont également été mis en œuvre. Ces attributions sont soumises à une condition de présence ainsi qu'à des conditions de performance explicitées ci-dessous. La charge IFRS 2 a été calculée en tenant compte de ces critères, de l'incessibilité des actions, et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus. Elle a été étalée sur la période d'acquisition des droits (deux ou quatre ans selon les pays).

Depuis 2012, les plans d'attribution d'unités de performance ont été mis en œuvre au bénéfice de certains salariés en France. Ces attributions sont également soumises à des conditions de présence et de performance et la charge IFRS 2 est donc calculée en prenant en compte ces facteurs ainsi que le mode de débouclage des plans (versement en numéraire). En effet, en application d'IFRS 2, lorsque le dénouement de l'instrument est réalisé par remise de numéraire, alors la valeur des instruments attribués est estimée à la date d'attribution dans un premier temps, puis réestimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence au prorata des droits acquis à la clôture considérée. La charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

##### a) Plans d'attribution d'actions

Des plans d'attribution d'actions de performance ont été mis en œuvre à partir de 2009.

Au 31 décembre 2017, quatre plans d'attribution d'actions de performance sont en cours. Les plans autorisés par le Conseil d'administration en 2014 et 2015 concernent uniquement certains cadres et dirigeants du Groupe à l'étranger. Les plans autorisés par le Conseil d'administration en 2016 et le 23 novembre 2017 concernent à la fois des cadres et dirigeants du Groupe en France et à l'étranger.

Tous les plans sont assujettis à une condition de présence et une condition de performance. La durée d'acquisition des actions prévue par ces plans est de quatre ans, la livraison des actions devant intervenir le jour suivant la clôture de cette période.

L'évolution du nombre total de droits à attribution d'actions de performance est la suivante :

	Nombre de droits
<b>Nombre d'actions (droits en-cours) au 31 décembre 2015</b>	<b>2 351 881</b>
Droits à actions de performance attribués en novembre 2016	1 231 320
Création/livraison d'actions	(583 220)
Droits devenus caduques ou annulés	(196 856)
<b>Nombre d'actions (droits en-cours) au 31 décembre 2016</b>	<b>2 803 125</b>
Droits à actions de performance attribués en novembre 2017	1 226 680
Création/livraison d'actions*	(458 795)
Droits devenus caduques ou annulés	(83 570)
<b>Nombre d'actions (droits en-cours) au 31 décembre 2017</b>	<b>3 487 440</b>

\* dont 457 535 actions existantes livrées au titre du plan 2013 et 1 260 actions existantes livrées par anticipation au titre des plans 2014, 2015, 2016.

Concernant les plans d'attribution d'actions de performance, leur juste valeur correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminué de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition et, comme pour le Plan d'Épargne Groupe, d'un coût d'incessibilité relatif à la période de blocage de l'action de quatre ans. Ce dernier est estimé à environ 30% de la valeur de l'action. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits (deux ou quatre ans).

Le montant enregistré en charges en 2017 au titre de ces plans s'élève à 16 millions d'euros (10 millions d'euros en 2016).

Le tableau ci-dessous donne pour les quatre plans d'attribution d'actions de performance en cours au 31 décembre 2017 le calendrier prévisionnel de livraison des actions sous réserve des cas de déblocage anticipé pour décès/invalidité et des conditions de présence et de performance restant à remplir :

Date d'attribution	Nombre de droits au 31 décembre 2017*	Échéance de la période d'acquisition et de conservation des droits	Type d'actions
20 novembre 2014	529 340	20 novembre 2018	existantes
26 novembre 2015	500 510	26 novembre 2019	existantes
24 novembre 2016	1 230 910	24 novembre 2020	existantes
23 novembre 2017	1 226 680	23 novembre 2021	existantes
<b>Total</b>	<b>3 487 440</b>		

\* sous réserve de la réalisation des conditions de performance et de présence applicables à chacun des plans.

#### b) Plans d'attribution d'unités de performance

Des plans d'attribution d'unités de performance, assujettis à des conditions de présence et de performance, ont été mis en œuvre annuellement entre 2012 et 2015 au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France. Lesdits plans ne donnent pas lieu à remise d'actions mais donnent à leurs bénéficiaires la possibilité de recevoir à long terme (période d'exercice comprise entre quatre années après la date d'attribution et dix années après cette date) une rémunération en numéraire dont le montant sera déterminé par référence au cours de bourse de l'action Saint-Gobain.

Aucun plan de rémunération à long terme sous la forme d'unités de performance n'a été mis en place en 2016 et en 2017, l'ensemble des bénéficiaires ayant reçu des actions de performance.

En 2017, 490 914 unités de performance sont devenues exerçables au titre du plan 2013 ; 79 871 unités de performance de ce même plan sont devenues caduques, dont 61 645 suite à réalisation partielle de la condition de performance.

Le tableau ci-dessous présente l'historique des plans d'attribution d'unités de performance en cours d'acquisition au 31 décembre 2017 :

Date d'attribution	Nombre d'unités de performance attribuées à l'origine du plan	Exercices anticipés	Solde d'unités de performance au 31 décembre 2017*
20 novembre 2014	598 400	1 550	596 850
26 novembre 2015	556 340		556 340
<b>Total</b>	<b>1 154 740</b>	<b>1 550</b>	<b>1 153 190</b>

\* sous réserve de la réalisation des conditions de performance et de présence applicables à chacun des plans.

Le montant enregistré en charges en 2017 au titre de ces plans s'élève à 21 millions d'euros (20 millions d'euros en 2016).

**NOTE 5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES****5.1. Ecarts d'acquisition**

Lors d'une acquisition, les actifs et les passifs assumés de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur dans un délai d'affectation de douze mois et rétroactivement à la date de l'acquisition.

L'évaluation du prix d'acquisition (« contrepartie transférée » dans la terminologie IFRS 3R), incluant le cas échéant le montant estimé de la juste valeur des compléments de prix et rémunérations conditionnelles (« contrepartie éventuelle » dans la terminologie IFRS 3R), doit être finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Conformément à IFRS 3R, les ajustements éventuels du prix d'acquisition au-delà de la période de douze mois sont enregistrés en compte de résultat. Les coûts directs liés à l'acquisition c'est-à-dire les frais que l'acquéreur encourt pour procéder aux regroupements d'entreprises tels que les honoraires payés aux banques d'affaires, aux avocats, aux auditeurs et aux experts dans le cadre de leurs missions de conseil, ne sont plus un élément du prix d'acquisition. Ils sont donc comptabilisés en charges de la période, et ne sont plus inclus dans le coût d'acquisition.

Par ailleurs, les écarts d'acquisition sont enregistrés uniquement lors de la prise de contrôle. Toute augmentation ultérieure de pourcentage d'intérêt (sans prise ou perte de contrôle) n'affecte plus l'écart d'acquisition mais est enregistrée en variation des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan consolidé comme la différence entre, d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts minoritaires de l'acquése déterminés soit à leur juste valeur (méthode du goodwill « complet ») soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (méthode du goodwill « partiel ») et, d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe privilégie la méthode du goodwill « partiel » et en conséquence le montant des écarts d'acquisition enregistré selon la méthode du goodwill « complet » n'est pas significatif.

Tout surplus du prix d'acquisition par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Les variations des écarts d'acquisition sur les exercices 2017 et 2016 sont détaillées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>		
Valeur brute	12 160	12 180
Dépréciations cumulées	(1 491)	(1 497)
<b>Valeur nette</b>	<b>10 669</b>	<b>10 683</b>
<b>Variations</b>		
Dépréciations	(70)	(13)
Ecarts de conversion	(497)	(189)
Evolution du périmètre	473	188
<b>Total des variations de la période</b>	<b>(94)</b>	<b>(14)</b>
<b>Au 31 décembre</b>		
Valeur brute	12 023	12 160
Dépréciations cumulées	(1 448)	(1 491)
<b>Valeur nette</b>	<b>10 575</b>	<b>10 669</b>

En 2017, les évolutions du périmètre correspondent essentiellement aux entrées de périmètre pour 474 millions d'euros dans le Pôle Produits Pour la Construction. De plus, les tests de valeur réalisés en 2017 ont conduit à des dépréciations des écarts d'acquisition principalement de l'activité Vitrage aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Les écarts de conversion 2017 incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, de la livre sterling, de la couronne norvégienne et du real brésilien.

En 2016, les évolutions du périmètre correspondaient essentiellement aux entrées de périmètre pour 189 millions d'euros. Les tests de valeur réalisés en 2016 avaient conduit à des dépréciations des écarts d'acquisition principalement de l'activité

Aménagement Intérieur. Les écarts de conversion incluaient principalement les incidences de la variation de change de la livre sterling, du dollar américain et du real brésilien.

Au 31 décembre, les valeurs nettes des écarts d'acquisition par Pôle et Activité se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Vitrage	189	240
Matériaux Haute Performance	1 602	1 679
Produits Pour la Construction	6 014	5 924
Distribution Bâtiment	2 770	2 826
<b>Total</b>	<b>10 575</b>	<b>10 669</b>

Les écarts d'acquisition se situent essentiellement dans le Pôle Produits Pour la Construction et concernent principalement les activités du Gypse (3 264 millions d'euros au 31 décembre 2017) et des Mortiers Industriels (2 075 millions d'euros au 31 décembre 2017) et dans les métiers du Pôle Distribution Bâtiment notamment au Royaume-Uni, en France et en Scandinavie.

## **5.2. Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les marques, les logiciels et les frais de développement. Elles sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les marques de distribution acquises et certaines marques industrielles acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur forte notoriété sur le plan national et/ou international. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels. Les autres marques sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas quarante ans.

Les coûts encourus lors de la phase de développement des logiciels créés sont inscrits à l'actif en immobilisations incorporelles. Il s'agit principalement des frais de configuration, de programmation et de tests. Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas vingt ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre trois et cinq ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas cinq ans à compter de la date de première commercialisation des produits.

Les variations des autres immobilisations incorporelles sur les exercices 2017 et 2016 sont analysées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Brevets</b>	<b>Marques non amortis- sables</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Frais de développement</b>	<b>Autres</b>	<b>Total immobili- sations incorporelles</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>						
Valeur brute	162	2 872	1 000	131	425	4 590
Amortissements et dépréciations cumulés	(138)	(587)	(806)	(97)	(214)	(1 842)
<b>Valeur nette</b>	<b>24</b>	<b>2 285</b>	<b>194</b>	<b>34</b>	<b>211</b>	<b>2 748</b>
<b>Variations</b>						
Acquisitions	5	0	91	17	38	151
Cessions	0	0	(12)	0	(1)	(13)
Ecarts de conversion	1	(140)	3	1	0	(135)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(4)	0	(68)	(13)	(12)	(97)
Evolution du périmètre et autres variations	0	(1)	12	(3)	0	8
<b>Total des variations de la période</b>	<b>2</b>	<b>(141)</b>	<b>26</b>	<b>2</b>	<b>25</b>	<b>(86)</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>						
Valeur brute	165	2 731	1 066	147	451	4 560
Amortissements et dépréciations cumulés	(139)	(587)	(846)	(111)	(215)	(1 898)
<b>Valeur nette</b>	<b>26</b>	<b>2 144</b>	<b>220</b>	<b>36</b>	<b>236</b>	<b>2 662</b>
<b>Variations</b>						
Acquisitions	0	0	97	8	79	184
Cessions	0	0	(3)	0	(1)	(4)
Ecarts de conversion	(2)	(55)	(9)	(2)	(11)	(79)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(4)	(80)	(74)	(13)	(11)	(182)
Evolution du périmètre et autres variations	0	6	8	2	6	22
<b>Total des variations de la période</b>	<b>(6)</b>	<b>(129)</b>	<b>19</b>	<b>(5)</b>	<b>62</b>	<b>(59)</b>
<b>Au 31 décembre 2017</b>						
Valeur brute	149	2 682	1 093	119	505	4 548
Amortissements et dépréciations cumulés	(129)	(667)	(854)	(88)	(207)	(1 945)
<b>Valeur nette</b>	<b>20</b>	<b>2 015</b>	<b>239</b>	<b>31</b>	<b>298</b>	<b>2 603</b>

En 2017, les dépréciations observées sur les marques non amortissables ont concerné la marque Lapeyre.

La ventilation des marques non amortissables par Pôle figure dans les tableaux d'informations sectorielles en note 3 « Eléments courants de l'activité opérationnelle ».

### 5.3. Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Le coût des actifs peut également inclure des frais accessoires directement attribuables à l'acquisition ainsi que l'incidence du dénouement des opérations de couverture sur les flux de trésorerie liés aux achats d'immobilisations corporelles.

Les dépenses encourues au cours des phases d'exploration, de prospection et d'évaluation des ressources minérales sont inscrites en immobilisations corporelles quand il est probable que des avantages économiques futurs découleront de ces dépenses. Elles comprennent notamment les études topographiques ou géologiques, les frais de forage, les échantillonnages et tous les coûts permettant l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont immobilisés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations, qui sont essentiellement des actifs industriels destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives qui font l'objet d'une revue régulière.

- Usines et bureaux principaux 30 - 40 ans
- Autres immeubles 15 - 25 ans
- Machines de production et équipements 5 - 16 ans
- Véhicules 3 - 5 ans
- Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique 4 - 16 ans

Les carrières de gypse sont amorties en fonction des quantités extraites sur l'exercice rapportées à la capacité d'extraction sur la durée estimée d'utilisation.

Dans le cas de dégradation immédiate et lorsque le Groupe a une obligation légale, implicite ou contractuelle de remise en état d'un site, des provisions pour réhabilitation des sites sont comptabilisées et constituent un composant de l'actif. Ces provisions sont révisées périodiquement et font l'objet d'une actualisation financière sur la durée prévisionnelle d'exploitation. Le composant est amorti sur la même durée de vie que les mines et carrières.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Autres dettes" et sont créditées dans le compte de résultat en fonction de la durée d'utilité effective des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

L'évolution du périmètre et autres variations de la période ne sont pas significatives.

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2017 et 2016 sont analysées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et carrières	Constructions	Matériels et outillages	Immobilisa- tions en cours	Total immo- bilisations corporelles
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>					
Valeur brute	2 493	8 500	19 549	1 064	31 606
Amortissements et dépréciations cumulés	(533)	(4 911)	(14 520)	(55)	(20 019)
<b>Valeur nette</b>	<b>1 960</b>	<b>3 589</b>	<b>5 029</b>	<b>1 009</b>	<b>11 587</b>
<b>Variations</b>					
Acquisitions	50	63	329	928	1 370
Cessions	(41)	(18)	(19)	(7)	(85)
Ecart de conversion	(7)	(7)	30	(3)	13
Dotation aux amortissements et dépréciations	(35)	(264)	(958)	(2)	(1 259)
Transferts		199	709	(908)	0
Evolution du périmètre et autres variations	23	(23)	28	0	28
<b>Total des variations de la période</b>	<b>(10)</b>	<b>(50)</b>	<b>119</b>	<b>8</b>	<b>67</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>					
Valeur brute	2 510	8 607	19 744	1 067	31 928
Amortissements et dépréciations cumulés	(560)	(5 068)	(14 596)	(50)	(20 274)
<b>Valeur nette</b>	<b>1 950</b>	<b>3 539</b>	<b>5 148</b>	<b>1 017</b>	<b>11 654</b>
<b>Variations</b>					
Acquisitions	15	68	269	1 186	1 538
Cessions	(31)	(18)	(31)	(17)	(97)
Ecart de conversion	(67)	(158)	(251)	(64)	(540)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(33)	(263)	(883)	(11)	(1 190)
Transferts		213	687	(900)	0
Evolution du périmètre et autres variations	43	61	53	68	225
<b>Total des variations de la période</b>	<b>(73)</b>	<b>(97)</b>	<b>(156)</b>	<b>262</b>	<b>(64)</b>
<b>Au 31 décembre 2017</b>					
Valeur brute	2 454	8 558	19 575	1 335	31 922
Amortissements et dépréciations cumulés	(577)	(5 116)	(14 583)	(56)	(20 332)
<b>Valeur nette</b>	<b>1 877</b>	<b>3 442</b>	<b>4 992</b>	<b>1 279</b>	<b>11 590</b>

En 2017, la ligne « Evolution de périmètre et autres variations » correspond essentiellement aux entrées de périmètre du Pôle Produits Pour la Construction.

#### 5.4. Contrats de location-financement et locations simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

En 2017, les autres variations d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 15 millions d'euros (21 millions d'euros en 2016) correspondant aux nouveaux contrats de location-financement non inclus dans le tableau des flux de trésorerie conformément à la norme IAS 7. A la clôture de l'exercice, le montant total des immobilisations en location-financement s'élève à 83 millions d'euros (71 millions d'euros en 2016).

#### 5.5. Suivi de la valeur

##### 5.5.1. Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, ce test de valeur est réalisé dès que celles-ci génèrent des baisses de chiffre d'affaires et des pertes d'exploitation du fait d'éléments internes ou d'événements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan qui leur est associé, un redressement significatif.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles (dont les marques à durée de vie indéfinie), un test de valeur est effectué au minimum chaque année calendaire sur la base d'un plan stratégique. Les écarts d'acquisition sont passés en revue systématiquement et de façon exhaustive au niveau des unités génératrices de trésorerie ou UGT. Le Groupe considère ses activités regroupées en Pôles comme des segments de *reporting*, chaque segment pouvant regrouper plusieurs UGT. Une UGT représente une subdivision d'un segment de *reporting*, généralement définie comme une activité principale de ce segment dans une zone géographique donnée. L'UGT correspond en général au niveau auquel le Groupe gère ses activités et analyse ses résultats dans son *reporting* interne. En 2017, le nombre d'UGT est resté inchangé par rapport à 2016 à 30 UGT.

La méthode retenue pour ces tests de valeur est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisitions ou de prises de participation. La valeur comptable des actifs des UGT est comparée à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts. Sa détermination s'appuie sur des hypothèses fixées par la Direction et requiert la prise en compte d'estimations et de jugements, tels que l'évolution future du chiffre d'affaires, de la rentabilité, des investissements et des autres flux de trésorerie liés à l'exploitation de ces actifs ainsi que l'évaluation du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs. La méthode prolonge de deux ans le flux de trésorerie de la dernière année au-delà du plan stratégique, puis prolonge à l'infini pour les écarts d'acquisition un montant normatif de flux (milieu de cycle d'activité) avec un taux de croissance annuel faible (en général 1,5%, à l'exception des pays émergents ou d'activités à forte croissance organique pour lesquels ce taux est alors de 2%). Les données de croissance s'appuient sur les données externes émises par des organismes réputés. Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe (7,25% en 2017 et 2016) augmenté, si nécessaire et suivant les zones géographiques, d'un risque pays. En 2017, ce taux s'établit à 7,25% sur la zone Euro et l'Amérique du Nord, à 8,25% sur l'Europe de l'Est et l'Asie Pacifique émergente et à 8,75% sur l'Amérique du Sud, la Russie et le Moyen-Orient.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt avec des flux de trésorerie non fiscalisés.

## 5.5.2. Test de valeur des unités génératrices de trésorerie ou UGT

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat. Pour les autres actifs corporels et incorporels, lorsqu'il apparaît un indice montrant que les dépréciations sont susceptibles de ne plus exister, et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les dépréciations antérieurement constatées sont reprises en résultat en tenant compte du rattrapage des amortissements.

Lors de la réalisation des tests de valeur, les différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur les paramètres suivants :

- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 0,5% ;
- variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini de +/- 0,5% ;
- variation du taux du résultat d'exploitation de -1 point pour les activités industrielles et de -0,5 point pour les activités de distribution.

Au 31 décembre 2017, une variation défavorable de +0,5% dans le taux d'actualisation pour toutes les UGT aurait engendré une dépréciation des actifs incorporels du Groupe d'environ 81 millions d'euros. Par ailleurs, l'impact d'une variation défavorable de -0,5% dans le taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini dans toutes les UGT aurait entraîné une dépréciation des actifs incorporels d'environ 58 millions d'euros. L'impact d'une variation défavorable de -1 point du taux de résultat d'exploitation pour toutes les UGT industrielles aurait engendré une dépréciation des actifs incorporels du Groupe d'environ 154 millions d'euros et la variation de -0,5 point du taux pour les activités de distribution aurait engendré une dépréciation de 64 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Incidence d'une variation</b>			
	<b>de +0,5% sur le taux d'actualisation</b>	<b>de -0,5% sur le taux de croissance</b>	<b>de -1 point sur le taux de résultat d'exploitation</b>	<b>de -0,5 point sur le taux de résultat d'exploitation</b>
Vitrage				
Matériaux Haute Performance				
Produits Pour la Construction	(43)	(26)	(154)	
Distribution Bâtiment	(38)	(32)		(64)
<b>Total</b>	<b>(81)</b>	<b>(58)</b>	<b>(154)</b>	<b>(64)</b>

La ventilation des dépréciations d'actifs par Pôle pour les exercices 2017 et 2016 est indiquée dans les tableaux d'informations sectorielles en note 3 « Eléments courants de l'activité opérationnelle ».

**NOTE 6 TITRES MIS EN EQUIVALENCE ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS****6.1. Evolution de la valeur d'équivalence**

L'évolution de la valeur d'équivalence en 2017 et 2016 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>		
Part du Groupe dans :		
Entreprises associées	181	140
Coentreprises	183	168
<b>Total</b>	<b>364</b>	<b>308</b>
Ecarts d'acquisition	12	11
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>376</b>	<b>319</b>
<b>Variations</b>		
Quote-part du Groupe dans le résultat net des :		
Entreprises associées	3	11
Coentreprises	30	25
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>36</b>
Dividendes payés	(20)	(16)
Ecarts de conversion	(18)	7
Transferts, augmentations de capital et autres mouvements	6	3
Evolution du périmètre et acquisitions	2	27
<b>Total des variations de la période</b>	<b>3</b>	<b>57</b>
<b>Au 31 décembre</b>		
Part du Groupe dans :		
Entreprises associées	173	181
Coentreprises	187	183
<b>Total</b>	<b>360</b>	<b>364</b>
Ecarts d'acquisition	19	12
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>379</b>	<b>376</b>

Les principaux agrégats financiers des sociétés comptabilisées par mise en équivalence sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2017</b>			<b>Exercice 2016</b>		
	<b>Entreprises associées</b>	<b>Coentreprises</b>	<b>Total</b>	<b>Entreprises associées</b>	<b>Coentreprises</b>	<b>Total</b>
Chiffre d'affaires et produits accessoires	789	709	1 498	710	673	1 383
Résultat net	28	67	95	26	54	80
Actifs courants	495	310	805	458	283	741
Actifs non courants	533	337	870	526	321	847
Passifs courants	227	145	372	235	126	361
Passifs non courants	801	502	1 303	749	478	1 227
Capitaux propres	592	409	1 001	580	401	981

## 6.2. Transactions avec les entreprises mises en équivalence – parties liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées et coentreprises. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

Au 31 décembre, les actifs et passifs avec les sociétés mises en équivalence sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Créances financières	1	1
Stocks	0	0
Créances à court terme	7	8
Disponibilités et équivalents de trésorerie	0	0
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	0	0
Dettes à court terme	2	2
Crédits de trésorerie	0	0

Les transactions d'achats et de ventes avec les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Achats	2	2
Ventes	40	43

## 6.3. Transactions avec les actionnaires principaux

Certaines filiales du Groupe Saint-Gobain, en particulier dans le Pôle Distribution Bâtiment, réalisent des opérations commerciales avec des filiales du groupe Wendel. Ces transactions sont réalisées à la valeur de marché.

#### 6.4. Autres actifs non courants

Les titres de participation classés en catégorie « disponibles à la vente » sont valorisés à la juste valeur. Les pertes et les gains latents sur ces titres sont enregistrés contre les capitaux propres sauf en cas de perte de valeur durable ou significative, où une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat.

Les variations des autres actifs non courants sur les exercices 2017 et 2016 sont analysées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Titres disponibles à la vente et autres titres</b>	<b>Prêts, dépôts et cautions</b>	<b>Actifs nets de retraites</b>	<b>Total des autres actifs non courants</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>				
Valeur brute	76	519	63	658
Provisions pour dépréciation	(14)	(9)		(23)
<b>Valeur nette</b>	<b>62</b>	<b>510</b>	<b>63</b>	<b>635</b>
<b>Variations</b>				
Augmentations/(diminutions)	109	(6)	(15)	88
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	(1)	1		0
Ecart de conversion	1	10	(7)	4
Transferts et autres mouvements	(1)	6		5
Evolution du périmètre	(22)	0		(22)
<b>Total des variations de la période</b>	<b>86</b>	<b>11</b>	<b>(22)</b>	<b>75</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>				
Valeur brute	163	526	41	730
Provisions pour dépréciation	(15)	(5)		(20)
<b>Valeur nette</b>	<b>148</b>	<b>521</b>	<b>41</b>	<b>710</b>
<b>Variations</b>				
Augmentations/(diminutions)	82	(3)	123	202
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	0	2		2
Ecart de conversion	(10)	(11)	(3)	(24)
Transferts et autres mouvements	3	0		3
Evolution du périmètre	(122)	3		(119)
<b>Total des variations de la période</b>	<b>(47)</b>	<b>(9)</b>	<b>120</b>	<b>64</b>
<b>Au 31 décembre 2017</b>				
Valeur brute	111	516	161	788
Provisions pour dépréciation	(10)	(4)		(14)
<b>Valeur nette</b>	<b>101</b>	<b>512</b>	<b>161</b>	<b>774</b>

Les augmentations/(diminutions) des titres disponibles à la vente et des autres titres correspondent principalement à des acquisitions/(cessions) de titres sur la période et qui seront consolidés/(déconsolidés) sur l'exercice suivant.

#### **NOTE 7 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS, PASSIFS EVENTUELS ET LITIGES**

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe.

Les provisions pour autres passifs significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

## 7.1. Provisions pour autres passifs

Le détail par nature et l'évolution des autres provisions et passifs courants et non courants sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour litiges	Provisions pour environnement	Provisions pour restructuration	Provisions pour charges de personnel	Provisions pour garantie clients	Provisions pour autres risques	Total des provisions pour autres passifs	Dettes sur investissements	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>									
Part courante	127	39	67	27	130	60	450	4	454
Part non courante	468	124	72	56	125	247	1 092	184	1 276
<b>Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements</b>	<b>595</b>	<b>163</b>	<b>139</b>	<b>83</b>	<b>255</b>	<b>307</b>	<b>1 542</b>	<b>188</b>	<b>1 730</b>
<b>Variations</b>									
Dotations	144	15	49	43	70	60	381		381
Reprises	(8)	(4)	(17)	(14)	(26)	(65)	(134)		(134)
Utilisations	(150)	(12)	(70)	(11)	(65)	(33)	(341)		(341)
Variations de périmètre						0	0		0
Autres (reclassements et écarts de conversion)	19	(4)	(2)	4	(1)	12	28	14	42
<b>Total des variations de la période</b>	<b>5</b>	<b>(5)</b>	<b>(40)</b>	<b>22</b>	<b>(22)</b>	<b>(26)</b>	<b>(66)</b>	<b>14</b>	<b>(52)</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>									
Part courante	125	36	52	29	122	60	424	12	436
Part non courante	475	122	47	76	111	221	1 052	190	1 242
<b>Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements</b>	<b>600</b>	<b>158</b>	<b>99</b>	<b>105</b>	<b>233</b>	<b>281</b>	<b>1 476</b>	<b>202</b>	<b>1 678</b>
<b>Variations</b>									
Dotations	155	12	49	62	64	73	415		415
Reprises	(3)	(3)	(9)	(13)	(23)	(25)	(76)		(76)
Utilisations	(135)	(12)	(58)	(34)	(54)	(99)	(392)		(392)
Variations de périmètre			2	1	3	6	12		12
Autres (reclassements et écarts de conversion)	(71)	(1)	(4)	(6)	(25)	(1)	(108)	(64)	(172)
<b>Total des variations de la période</b>	<b>(54)</b>	<b>(4)</b>	<b>(20)</b>	<b>10</b>	<b>(35)</b>	<b>(46)</b>	<b>(149)</b>	<b>(64)</b>	<b>(213)</b>
<b>Au 31 décembre 2017</b>									
Part courante	137	30	38	21	102	71	399	13	412
Part non courante	409	124	41	94	96	164	928	125	1 053
<b>Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements</b>	<b>546</b>	<b>154</b>	<b>79</b>	<b>115</b>	<b>198</b>	<b>235</b>	<b>1 327</b>	<b>138</b>	<b>1 465</b>

### 7.1.1. Provisions pour litiges

Au 31 décembre 2017 et 2016, les provisions pour litiges couvrent essentiellement les actions relatives à l'amiante intentées contre le Groupe. Ces provisions sont explicitées plus en détail dans le chapitre 7.2 « Passifs éventuels et litiges ».

### 7.1.2. Provisions pour risque environnement

Ces provisions couvrent les charges liées à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites.

### 7.1.3. Provisions pour restructuration

Au 31 décembre 2017, après prise en compte d'une dotation nette de 40 millions d'euros, les provisions pour restructuration s'élèvent à 79 millions d'euros (99 millions au 31 décembre 2016) et concernent notamment le Benelux (26 millions d'euros), l'Allemagne (18 millions d'euros) et la Grande-Bretagne (12 millions d'euros).

### 7.1.4. Provisions pour charges de personnel

Ces provisions comprennent essentiellement des indemnités dues au personnel non liées à des opérations de restructuration.

### 7.1.5. Provisions pour garantie clients

Ces provisions couvrent les obligations résultant de garanties accordées aux clients notamment aux Etats-Unis. Ces provisions sont évaluées selon une approche statistique multicritères prenant en compte les paiements effectués les années antérieures au titre des obligations contractuelles dans le métier et la zone considérée. Le cas échéant, en cas de litige spécifique, une provision dédiée au risque identifié est constituée.

### 7.1.6. Provisions pour autres risques

Au 31 décembre 2017, les provisions pour autres risques s'élèvent à 235 millions d'euros (281 millions au 31 décembre 2016) et concernent notamment, les Etats-Unis (59 millions d'euros), la France (46 millions d'euros), l'Allemagne (43 millions d'euros) et le Brésil (39 millions d'euros).

### 7.1.7. Dettes sur investissements

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires, des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe et des puts sur minoritaires.

En 2017, la variation des dettes sur investissements concerne essentiellement des puts sur minoritaires.

## 7.2. Passifs éventuels et litiges

### 7.2.1. Litiges relatifs à l'amiante

Les procédures en cours liées à l'amiante sont décrites ci-après.

#### 7.2.1.1. Litiges français relatifs à l'amiante

##### a) Actions en reconnaissance de la faute inexcusable

En France, où les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, dix nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints, ou de leurs ayants droit, sont venues s'ajouter en 2017 à celles engagées depuis 1996. 815 actions au total au 31 décembre 2017 ont été ainsi engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'assurance maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

Sur ces 815 procédures, 775 sont au 31 décembre 2017 définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant et la prise en charge des indemnisations. Dans ces dossiers, les juridictions ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable.

Les indemnisations définitivement versées par Everite et Saint-Gobain PAM l'ont été pour un montant global d'environ trois millions d'euros.

Concernant les 40 actions restant en cours contre Everite et Saint-Gobain PAM au 31 décembre 2017, sept sont terminées sur le fond ainsi que sur la fixation du montant des indemnisations, mais demeurent en cours quant à l'affectation de la charge financière des indemnisations.

Sur les 33 actions restantes, 28 sont, au 31 décembre 2017, en cours sur le fond, à différents stades de la procédure : deux sont en cours de procédure administrative devant des Caisses d'assurance maladie, 26 sont pendantes devant des tribunaux des affaires de sécurité sociale ou des cours d'appel. Les cinq dernières actions ont fait l'objet d'une radiation d'instance, les demandeurs pouvant en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de deux ans à compter de la décision prononçant la radiation.

Par ailleurs, 228 actions de même nature ont été au total au 31 décembre 2017 engagées depuis l'origine par des salariés, anciens salariés ou leurs ayants droit, de 13 sociétés françaises du Groupe (hors actions engagées contre les sociétés ne faisant plus partie du Groupe) qui avaient notamment utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur des fours.

Au 31 décembre 2017, 191 procédures étaient définitivement terminées, 110 d'entre elles s'étant soldées par des décisions ayant retenu la faute inexcusable de l'employeur.

Les indemnisations définitivement versées par ces sociétés l'ont été pour un montant global d'environ 6,1 millions d'euros. S'agissant des 37 actions restant en cours au 31 décembre 2017, deux en sont encore au stade de l'instruction par la Caisse d'assurance maladie, 34 sont en cours sur le fond dont 24 pendantes devant des tribunaux des affaires de sécurité sociale, huit devant des cours d'appel et deux devant la Cour de cassation. Enfin une action a fait l'objet d'une radiation d'instance, le demandeur pouvant en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de deux ans à compter de la décision prononçant la radiation.

#### b) Actions en réparation du préjudice d'anxiété

Par ailleurs, huit sociétés françaises du Groupe qui, pour six d'entre elles, exploitent ou ont exploité en France des établissements « classés amiante » font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts de nature différente des actions visées ci-dessus.

Par établissements « classés amiante », il faut entendre des établissements industriels, fermés ou en activité, qui ont dans le passé, soit fabriqué des matériaux contenant de l'amiante, soit utilisé des équipements de protection et d'isolation en amiante et qui sont inscrits par arrêté ministériel sur la liste des établissements ouvrant droit pour les salariés y travaillant ou y ayant travaillé au bénéfice de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA).

Il s'agit d'actions, 822 au total au 31 décembre 2017, engagées par des salariés ou anciens salariés non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante, bénéficiaires ou non de l'ACAATA, en vue d'obtenir l'indemnisation d'un préjudice d'anxiété ayant pour origine leur prétendue exposition à l'amiante. Sur ces 822 procédures, 693 sont définitivement terminées. Trois demandeurs ont été totalement déboutés ; pour les 690 autres, dont l'exposition au risque a été reconnue, le montant global des indemnisations s'élève au 31 décembre 2017 à 7,6 millions d'euros. Sur les 129 actions restantes, deux sont en instance devant les cours d'appel compétentes et 116 ont fait l'objet d'une radiation d'instance, les demandeurs pouvant en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de deux ans à compter de la décision prononçant la radiation. Enfin, six actions ont été déclarées caduques par les conseils de prud'hommes compétents et cinq demandeurs se sont désistés de l'instance qu'ils avaient engagée.

Il est précisé que les chiffres ci-dessus n'incluent pas les actions engagées contre les sociétés ne faisant plus partie du Groupe.

#### 7.2.1.2. Litiges américains relatifs à l'amiante

Aux États-Unis, plusieurs activités du Groupe qui ont dans le passé fabriqué des produits ayant contenu de l'amiante tels que des tuyaux en fibre-ciment, des produits de toiture ou des isolants spéciaux, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts, le cas échéant en dommages punitifs, de personnes autres que leurs salariés ou anciens salariés à raison d'une exposition alléguée à ces produits sans que, dans de nombreux cas, ne soient démontrées ni une exposition spécifique à un ou plusieurs produits donnés, ni une maladie ou une incapacité physique particulière. La grande majorité de ces actions vise le plus souvent simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe qui ont été fabricants, distributeurs, installateurs ou utilisateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

#### a) Evolution en 2017

Le nombre de nouveaux litiges mettant en cause CertainTeed est en légère baisse en 2017 par rapport à 2016, à environ 3 100, comparé à 3 200 en 2016. Sur les dernières années, le nombre de nouveaux litiges est resté globalement stable.

Les litiges visant CertainTeed sont réglés dans la quasi-totalité des cas par voie de transaction ou rejetés. Environ 3 900 litiges du stock des litiges en cours ont ainsi fait l'objet d'une transaction en 2017 (contre 3 700 en 2016 et 4 600 en 2015). Compte tenu du stock de litiges existant à fin 2016 (35 100), des nouveaux litiges survenus pendant l'exercice et des litiges ainsi résolus par voie de transaction, environ 34 300 litiges demeuraient en cours au 31 décembre 2017. Une proportion élevée de ces litiges en cours correspond à des plaintes enregistrées il y a plus de cinq ans par des personnes n'ayant pas démontré de réelle exposition à l'amiante. Il est probable qu'un grand nombre de ces plaintes seront un jour annulées par les tribunaux.

#### b) Incidence sur les comptes

Cette situation a conduit le Groupe à comptabiliser une charge de 102 millions de dollars au titre de l'exercice 2017, destinée à faire face à l'évolution des litiges. Ce montant est stable par rapport à celui comptabilisé en 2016 et en 2015. La provision pour litige amiante chez CertainTeed aux États-Unis s'établit au 31 décembre 2017 à 555 millions de dollars (contre 562 millions de dollars au 31 décembre 2016 et 581 millions de dollars au 31 décembre 2015).

#### c) Incidence sur la trésorerie

Le montant total des indemnisations payées au titre des plaintes déposées contre CertainTeed (correspondant pour partie à des litiges ayant fait l'objet d'une transaction avant 2017 mais pour lesquels les indemnisations n'ont été versées qu'en 2017 et pour partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés en 2017), ainsi que des indemnisations versées en 2017

par les autres activités du Groupe aux Etats-Unis impliquées dans des actions judiciaires liées à l'amiante, s'est élevé à 76 millions de dollars (contre 97 millions de dollars en 2016 et 65 millions de dollars en 2015).

### 7.2.1.3. Situation au Brésil

Au Brésil, les anciens salariés de Brasilit qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnisation exclusivement pécuniaire, soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnisation. Environ 1 200 accords ont ainsi été conclus jusqu'à ce jour.

Deux actions collectives ont été engagées en 2017 à l'encontre de Brasilit par deux associations de défense d'anciens salariés ayant été exposés à l'amiante dans les établissements de São Caetano (État de São Paulo) et de Recife (État de Pernambouc) en vue d'obtenir une révision de l'assistance médicale et des indemnisations pécuniaires. Ces actions sont à un stade très préliminaire à ce jour.

Brasilit fait l'objet de contrôles du ministère du Travail et continue de se conformer à l'ensemble de ses obligations légales en matière d'assistance médicale de ses salariés et anciens salariés.

En novembre 2017, la Cour suprême du Brésil a décidé d'interdire définitivement l'usage de l'amiante dans l'ensemble du pays. Brasilit a volontairement cessé de l'utiliser dès 2002.

## 7.2.2. Droit de la concurrence et procédures liées

### 7.2.2.1. Enquête de la Commission suisse de la concurrence dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires

En novembre 2011, la Commission suisse de la concurrence a ouvert une enquête pour pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires. En mai 2014, le secrétariat de la Commission a adressé une notification de griefs à Sanitas Troesch ainsi qu'à d'autres grossistes du secteur arguant que Sanitas Troesch et certains de ses concurrents se seraient notamment concertés en 2005 et en 2012 sur une baisse des prix « bruts » (« *gross prices* »).

L'amende totale prononcée à l'encontre de toutes les sociétés concernées est de 80 millions de francs suisses. Pour Sanitas Troesch, elle s'élève à 28,5 millions de francs suisses. Sanitas Troesch a fait appel de cette décision le 2 mai 2016. Sanitas Troesch réfute toujours fermement les griefs avancés ; une provision pour litiges a néanmoins été passée au 31 décembre 2015 pour un montant équivalent au montant de l'amende, montant inchangé au 31 décembre 2017.

### 7.2.2.2. Enquête de l'Autorité de la concurrence française dans le secteur des produits d'isolation thermique des bâtiments

Le 6 août 2014, la société Saint-Gobain Isover et la Compagnie de Saint-Gobain (en tant que société-mère du Groupe Saint-Gobain) ont reçu une notification de griefs de la part de l'Autorité de la concurrence française. Le seul grief reproché est d'avoir échangé, entre 2002 et 2007, des informations prétendues stratégiques et confidentielles relatives à une demande de certification déposée par Actis pour un de ses produits et relatives à un contentieux devant le tribunal de commerce de Versailles, opposant Actis au Syndicat des fabricants d'isolants en laines minérales manufacturées (FILMM), dont Saint-Gobain Isover est membre.

Saint-Gobain Isover et la Compagnie de Saint-Gobain contestent ce grief. Une audience s'est tenue le 11 mai 2016. La décision finale de l'Autorité de la concurrence a été reportée à une date ultérieure, non connue à ce jour.

Sur le plan civil, en mars 2013, la société Actis a assigné Saint-Gobain Isover, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et le FILMM devant le tribunal de grande instance de Paris pour les conséquences dommageables des faits faisant l'objet de l'enquête de l'Autorité de la concurrence. Par ordonnance en date du 16 décembre 2014, le juge de la mise en état a prononcé un sursis à statuer dans l'attente de la décision de l'Autorité de la concurrence.

### 7.2.2.3. Enquête de l'Autorité de la concurrence américaine dans le secteur de la plaque de plâtre aux Etats-Unis

En juillet 2015, la division Concurrence du « *Department of Justice* » américain a ouvert une enquête pénale pour de prétendus comportements anticoncurrentiels, notamment entente sur les prix, dans le secteur de la plaque de plâtre aux Etats-Unis, enquête faisant suite à des plaintes déposées fin 2012 sous forme d'actions de groupe devant les juridictions civiles contre huit industriels du secteur, dont CertainTeed, par certains de leurs clients.

Sur la base des témoignages et documents remis dans le cadre des procédures civiles, CertainTeed et ses avocats n'ont identifié aucun élément susceptible d'engager la responsabilité de CertainTeed et ont déposé en conséquence une « *motion for summary judgement* » en mai 2015 afin de mettre fin aux procédures civiles. Cette demande a été admise le 18 février 2016 par le tribunal compétent. Un appel contre cette décision reste possible.

### **7.2.3. Litiges environnementaux**

#### **7.2.3.1. Procédures PFOA aux Etats-Unis**

Des teneurs en PFOA (acide perfluoro-octanoïque) supérieures à celles recommandées par l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) et des agences locales de santé américaines ont été détectées dans les réseaux d'eau des localités et les puits privés proches des sites de SG PPL à Hoosick Falls (État de New York), à Merrimack (New Hampshire) et de deux anciens sites à North Bennington (Vermont) aux États-Unis. Le PFOA et le PTFE (polytétrafluoroéthylène) n'ont jamais été produits sur ces sites. SG PPL utilise le PTFE comme matière première qu'elle acquiert auprès de fournisseurs tiers ; le PTFE contenait par le passé des traces de PFOA.

De manière volontaire, SG PPL a fourni de l'eau potable en bouteille aux habitants de ces trois localités, a installé des systèmes de purification aux points de sortie d'eau pour les habitants et entreprises des localités de Hoosick Falls et North Bennington, et a installé des systèmes de filtration de carbone sur le réseau d'eau de Hoosick Falls. En outre, SG PPL s'est engagé de manière volontaire à financer le raccordement au réseau d'eau de certains habitants des localités de Merrimack et de Bennington. Des analyses sont en cours et la responsabilité de SG PPL en matière de dépollution et de mise en place de systèmes de purification d'eau sur ces sites n'a pas encore été établie. SG PPL a conclu des accords (consent orders) avec les agences environnementales des Etats de New York et du Vermont aux termes desquels elle a accepté de finaliser des enquêtes et de mettre en œuvre des mesures de remédiation provisoires, sans préjuger d'une quelconque responsabilité de SG PPL. Une telle responsabilité, si elle était établie, pourrait être en partie partagée avec d'autres parties prenantes s'agissant notamment du site de Hoosick Falls.

Des actions en réparation de préjudices économiques et de santé en lien avec le PFOA ont été intentées devant les juridictions civiles des Etats de New York, du New Hampshire et du Vermont, sous forme, pour certaines, d'actions de groupe. Il est difficile de prévoir l'issue de telles actions ni leur délai, tout comme de savoir si d'autres actions seront intentées contre SG PPL.

Le montant de la provision enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2017 à ce titre s'élève à 44 millions d'euros.

### **7.2.4. Autres passifs éventuels**

#### **7.2.4.1. Incendie de la tour Grenfell au Royaume-Uni**

Lors de la rénovation de la tour Grenfell en 2015, Celotex a vendu par l'intermédiaire de distributeurs, un produit d'isolation destiné à être utilisé comme composant d'un système de façade ventilée à éléments multiples.

A la suite de l'incendie de la tour Grenfell survenu le 14 juin 2017, des enquêtes sont en cours et, dans ce cadre, Celotex, comme plus d'une soixantaine d'autres sociétés ou organismes, est entendue par les autorités anglaises.

### **7.2.5. Autres procédures et litiges**

Certaines sociétés du Groupe peuvent par ailleurs faire l'objet d'autres réclamations par leurs salariés ou par les autorités fiscales. A l'exception des procédures et litiges décrits ci-dessus, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris de procédure en suspens ou dont la Société et/ou le Groupe serait menacé), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

## **NOTE 8 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS**

---

### **8.1. Facteurs de risques : risques financiers**

#### **8.1.1. Risque de liquidité**

##### a) Risque de liquidité des financements

Le Groupe pourrait, dans un contexte de crise, ne pas être en mesure d'accéder aux financements ou refinancements nécessaires à ses investissements sur les marchés du crédit ou des capitaux, ou d'y accéder à des conditions satisfaisantes.

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain, société mère du Groupe, gère le risque de liquidité lié à la dette nette globale du Groupe. Les filiales contractent leur financement à court ou à long terme, généralement auprès de la Compagnie de Saint-Gobain ou des centrales de trésorerie des Délégations nationales.

La politique du Groupe vise à assurer le renouvellement de ses financements et, dans le respect de cet objectif, à en optimiser le coût financier. Ainsi, la part de la dette à long terme dans la dette nette totale est toujours maintenue à un niveau élevé. De même, l'échéancier de cette dette à long terme est étalé de manière à répartir sur différents exercices les appels au marché effectués lors de son renouvellement.

Les emprunts obligataires constituent la principale source de financement à long terme utilisée et sont généralement émis dans le cadre du programme de *Medium Term Notes*. Le Groupe dispose, en outre, d'un emprunt perpétuel, de titres participatifs, d'un programme de titrisation à long terme, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement.

Les dettes à court terme sont composées d'emprunts émis dans le cadre des programmes de *Negotiable European Commercial Paper* (NEU CP), parfois d'*Euro Commercial Paper* ou d'*US Commercial Paper*, mais aussi de créances titrisées et de concours bancaires. Les actifs financiers sont constitués de valeurs mobilières de placement et de disponibilités.

Pour sécuriser la liquidité de ses financements, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous la forme de crédits syndiqués.

La note 8.3 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéance. Elle précise par ailleurs les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du Groupe.

La dette à long terme de Saint-Gobain est notée BBB avec une perspective stable par Standard & Poor's depuis le 9 décembre 2014.

La dette à long terme de Saint-Gobain est notée Baa2 avec une perspective stable par Moody's depuis le 9 décembre 2014.

Il ne peut être garanti que la Société soit en mesure de préserver la notation de son risque de crédit à son niveau actuel. Une dégradation éventuelle de la notation du risque de crédit du Groupe pourrait restreindre sa capacité à lever des fonds et se traduire par une augmentation du taux d'intérêt auquel il pourrait emprunter à l'avenir.

##### b) Risque de liquidité des placements

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers (que ce soit sous la forme de dépôts bancaires à court terme, d'achats d'OPCVM ou équivalents), il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire afin de limiter le risque de non liquidité ou de forte volatilité de ces placements.

### 8.1.2. Risques de marché

#### a) Risque de taux

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette globale du Groupe. Les filiales qui utilisent des instruments dérivés de couverture ont généralement pour contrepartie la Compagnie de Saint-Gobain.

La politique du Groupe vise à garantir le coût financier de sa dette à moyen terme contre le risque de taux et, dans le respect de cet objectif, à l'optimiser. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couverture, parmi lesquels les swaps de taux, les *Cross Currency Swaps*, les options – y compris caps, floors et swaptions – et les contrats de taux à terme.

Le tableau ci-après présente, au 31 décembre 2017, l'analyse de sensibilité du résultat et des capitaux propres avant impôts au risque de taux sur la dette nette du Groupe après opérations de couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Impact sur le résultat avant impôts</b>	<b>Impact sur les capitaux propres avant impôts</b>
Hausse de 50 points de base des taux d'intérêt	10	7
Baisse de 50 points de base des taux d'intérêt	(10)	(7)

La note 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque de taux et la répartition de la dette brute par type de taux (fixe ou variable) après couverture.

#### b) Risque de change

Les politiques de couverture des risques de change décrites ci-après pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations volatiles ou inattendues des taux de change résultant des conditions économiques et de marché.

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir l'essentiel des transactions effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir les expositions nées de transactions constatées ou prévisionnelles.

Les filiales contractent généralement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société mère du Groupe, qui exécute pour leur compte ces opérations de couverture de change, ou avec les centrales de trésorerie des Délégations nationales, ou, à défaut, avec leurs banques.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes, de trois mois environ. Toutefois, la passation d'une commande peut donner lieu à la conclusion d'un contrat à terme d'une maturité supérieure.

L'exposition au risque de change du Groupe fait l'objet d'un suivi sous la forme d'un *reporting* mensuel intégrant les positions de change des filiales. Au 31 décembre 2017, le taux de couverture de la position de change couvrable du Groupe s'élève à 98 %.

Au 31 décembre 2017, l'exposition nette des filiales à un risque de change de transaction dans les devises suivantes se présente comme suit :

<i>(en millions d'équivalents euros)</i>	<b>Longue</b>	<b>Courte</b>
EUR	1	5
USD	13	7
Autres devises	0	4
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>16</b>

Le tableau ci-après présente, au 31 décembre 2017, l'analyse de sensibilité du résultat avant impôts du Groupe à une augmentation de 10% du cours des devises suivantes, auxquelles sont exposées les filiales après opérations de couverture :

Devise d'exposition ( <i>en millions d'euros</i> )	<b>Impact sur le résultat avant impôts</b>
EUR	(0,4)
USD	0,7
Autres devises	(0,4)
<b>Total</b>	<b>(0,1)</b>

Une diminution de 10% du cours des devises ci-dessus, au 31 décembre 2017, aurait les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en prenant pour hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

La note 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque de change.

#### c) Risque sur énergie et matières premières

Le Groupe est exposé aux variations du cours des énergies qu'il consomme et des matières premières nécessaires à la conduite de ses activités. Les politiques de couverture mises en place pour les achats d'énergie et de matières premières pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations importantes ou inattendues des cours, qui pourraient résulter de l'environnement financier et économique.

Pour réduire son exposition aux fluctuations de prix des énergies qu'il consomme, le Groupe peut couvrir une partie de ses achats de fioul, gaz et électricité par des swaps et des options négociés principalement dans la devise fonctionnelle des entités recourant à ces couvertures. L'organisation de la couverture des achats de fioul, gaz et électricité relève de comités de pilotage constitués de la Direction Financière du Groupe, de la Direction des Achats du Groupe et des Délégations concernées.

Les opérations de couverture des achats de ces énergies (hors achats à prix fixes auprès des fournisseurs négociés directement par la Direction des Achats) sont traitées prioritairement par la Direction de la Trésorerie et du Financement (ou avec les trésoreries des Délégations nationales) sur la base des instructions qui sont transmises par la Direction des Achats.

Ponctuellement, et selon les mêmes principes que ceux exposés pour l'énergie, le Groupe peut être amené à couvrir l'achat de certaines matières premières.

La note 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque sur énergie et matières premières.

#### **8.1.3. Risque sur action**

Le Groupe est exposé aux variations du cours de l'action Saint-Gobain à travers ses plans d'unités de performance. Pour réduire son exposition aux fluctuations du cours de l'action, le Groupe a recours à des instruments de couverture tels que les *Equity Swaps*.

En cas de variation du cours de l'action Saint-Gobain, la variation de charge constatée en compte de résultat serait compensée par les couvertures mises en place.

La note 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque sur action.

#### **8.1.4. Risque de crédit des contreparties financières**

Le Groupe est exposé au risque de défaut des institutions financières qui détiennent ou gèrent ses liquidités et autres instruments financiers, lequel peut engendrer des pertes pour le Groupe.

Le Groupe limite l'exposition au risque de défaut de ses contreparties en ne faisant appel qu'à des institutions financières de bonne réputation et en surveillant régulièrement leurs notations. Néanmoins, la qualité de crédit d'une contrepartie financière peut évoluer rapidement et le niveau élevé d'une notation ne permet pas d'éliminer le risque de détérioration

rapide de sa situation financière. En conséquence, la politique du Groupe en matière de sélection et de suivi de ses contreparties ne permet pas d'éliminer toute exposition à leur risque de défaut.

Pour les opérations exposant la Compagnie de Saint-Gobain à un risque de contrepartie, la Direction de la Trésorerie et du Financement travaille principalement avec des contreparties financières ayant une note de crédit long terme supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's ou A3 chez Moody's. La Direction de la Trésorerie et du Financement veille également à ne pas avoir une concentration excessive des risques, en tenant compte du niveau relatif des CDS (« *Credit Default Swap* ») de chaque contrepartie.

## 8.2. Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers (notamment les pertes et profits de change et les commissions bancaires).

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
Coût de l'endettement financier brut	(298)	(376)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	23	27
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(275)</b>	<b>(349)</b>
Coût financier des retraites	(327)	(387)
Rendement des fonds	247	278
<b>Coût financier des retraites net</b>	<b>(80)</b>	<b>(109)</b>
Autres charges financières	(118)	(111)
Autres produits financiers	25	28
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(93)</b>	<b>(83)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(448)</b>	<b>(541)</b>

## 8.3. Endettement net

### 8.3.1. Emprunts et dettes financières

#### a) Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme comprennent les émissions obligataires, les emprunts perpétuels, les titres participatifs, les titrisations à long terme et toutes les autres dettes financières à long terme, dont les emprunts liés aux contrats de location-financement et la juste valeur des dérivés de couverture de taux.

Selon la norme IAS 32, la distinction entre dettes et capitaux propres se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme juridique. A cet égard, les titres participatifs sont classés dans les dettes financières.

Les dettes financières à long terme, hors dérivés de couverture de taux, sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### b) Dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts cités ci-dessus ainsi que les programmes de financement à court terme comme les Commercial Paper, les titrisations à court terme, les concours bancaires et autres dettes bancaires à court terme, la juste valeur des dérivés liés à l'endettement et les intérêts courus sur la dette.

Les dettes financières à court terme, hors dérivés liés à l'endettement, sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## c) Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme (c'est-à-dire moins de trois mois sauf exception), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations.

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Emissions obligataires	6 757	6 089
Emprunt perpétuel et titres participatifs	203	203
Titrisation long terme	400	350
Autres passifs financiers à long terme	295	317
<b>Dettes financières long terme - part long terme</b>	<b>7 655</b>	<b>6 959</b>
<b>Dettes financières long terme - part court terme</b>	<b>1 064</b>	<b>1 835</b>
Programmes court terme (NEU CP, US CP, Euro CP)	0	0
Titrisation court terme	174	173
Concours bancaires et autres passifs financiers à court terme	346	415
<b>Emprunts à moins d'un an et banques créditrices</b>	<b>520</b>	<b>588</b>
<b>Total dette brute</b>	<b>9 239</b>	<b>9 382</b>
Disponibilités sur comptes bancaires	(1 658)	(1 529)
Portefeuille OPCVM et valeurs assimilées	(1 626)	(2 209)
<b>Disponibilités et équivalents de trésorerie</b>	<b>(3 284)</b>	<b>(3 738)</b>
<b>Total endettement net</b>	<b>5 955</b>	<b>5 644</b>

La variation de la dette financière à long terme du Groupe se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Avec impact sur la trésorerie		Sans impact sur la trésorerie			31 déc. 2017	
	31 déc. 2016	Augmentations	Diminutions	Evolution du périmètre	Ecart de conversion		Autres
Dettes financières long terme - part long terme	6 959	1 597	(73)	76	(122)	(782)	7 655
Dettes financières long terme - part court terme	1 835	6	(1 582)	13	(5)	797	1 064
<b>Total dettes financières long terme</b>	<b>8 794</b>	<b>1 603</b>	<b>(1 655)</b>	<b>89</b>	<b>(127)</b>	<b>15</b>	<b>8 719</b>

Les principales variations avec impact sur la trésorerie sont détaillées en 8.3.3. La principale variation sans impact sur la trésorerie « Autres » correspond au reclassement en part court terme des dettes à échéance dans les douze mois.

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts à long et court terme) gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 8,4 milliards d'euros au 31 décembre 2017 (pour une valeur comptable enregistrée de 7,8 milliards d'euros). La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

### 8.3.2. Échéancier de la dette brute

L'échéancier de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2017 se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Devise	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Emissions Obligataires	EUR	737	3 689	2 451	6 877
	GBP	0		617	617
	NOK	76			76
Emprunt perpétuel et titres participatifs	EUR			203	203
Titrisation long terme	EUR	100	400		500
Autres passifs financiers à long terme	Toutes devises	56	131	164	351
Intérêts courus dette long terme	Toutes devises	95			95
<b>Total dette long terme</b>		<b>1 064</b>	<b>4 220</b>	<b>3 435</b>	<b>8 719</b>
<b>Total dette court terme</b>	Toutes devises	<b>520</b>			<b>520</b>
<b>Total dette brute</b>		<b>1 584</b>	<b>4 220</b>	<b>3 435</b>	<b>9 239</b>

Au 31 décembre 2017, l'échéancier des intérêts futurs de la dette brute long terme gérée par la Compagnie de Saint-Gobain (parts court et long terme) se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Intérêts futurs de la dette brute long terme	230	632	590	1 452

Les intérêts sur l'emprunt perpétuel et sur les titres participatifs sont calculés jusqu'en 2049.

### 8.3.3. Emprunts obligataires

La Compagnie de Saint-Gobain a émis :

- le 17 mars 2017, un emprunt obligataire de 750 millions d'euros avec un coupon de 1% à échéance 17 mars 2025 ;
- le 14 juin 2017, un emprunt obligataire de 750 millions d'euros avec un coupon de 1,375% à échéance 14 juin 2027.

Ces émissions, utilisées pour le refinancement de la dette existante du Groupe, permettent à Saint-Gobain de combiner allongement de la maturité moyenne de sa dette et optimisation de son coût de financement moyen.

La Compagnie de Saint-Gobain a remboursé les emprunts suivants arrivés à maturité :

- le 13 janvier 2017, un placement privé de 5 milliards de Yen avec un coupon de 1,903% ;
- le 11 avril 2017, un emprunt obligataire de 1 250 millions d'euros avec un coupon de 4,75% ;
- le 29 juin 2017, un placement privé de 200 millions d'euros avec un coupon de 6%.

### 8.3.4. Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 écus de nominal, aujourd'hui de 5 000 euros.

Au cours du temps, le Groupe a racheté et annulé 18 496 titres. Le nombre de titres en circulation au 31 décembre 2017 est donc de 6 504 pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

La rémunération de ces titres est à taux variable (moyenne des taux interbancaires offerts par cinq banques de référence pour des dépôts en euro à six mois). Le montant versé par titre en 2017 s'est élevé à 3,16 euros.

Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

### 8.3.5. Titres participatifs

En juin 1983, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs de 1 000 francs de nominal, maintenant fixé à 152,45 euros depuis la conversion en euros intervenue en 1999.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2017 s'élève à 606 883, soit un montant nominal de 92,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est comprise entre 75% et 125% du TMO, en fonction des résultats consolidés du Groupe Saint-Gobain. Le montant versé par titre en 2017 s'est élevé à 1,36 euros.

En avril 1984, la Compagnie de Saint-Gobain a également émis 194 633 titres participatifs de 1 000 écus de nominal, aujourd'hui de 1 000 euros.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2017 s'élève à 77 516, soit un montant nominal de 77,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est composée d'une part d'une partie fixe applicable à 60% du montant nominal du titre et rémunérée à 7,5% l'an, et d'autre part d'une partie variable applicable à 40% du montant nominal du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent et au taux de référence Libor EUR 6 mois +7/8%. Le montant versé par titre en 2017 s'est élevé à 65,35 euros, payé en deux fois (32,55 euros + 32,80 euros).

L'ensemble de ces titres participatifs n'est pas remboursable et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

### 8.3.6. Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper*).

La situation de ces programmes s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Limites</b>			
	<b>Tirages autorisés</b>	<b>autorisées au 31 déc. 2017</b>	<b>Encours au 31 déc. 2017</b>	<b>Encours au 31 déc. 2016</b>
<i>Medium Term Notes</i>		15 000	7 776	7 777
<i>NEU CP</i>	jusqu'à 12 mois	3 000		0
<i>US Commercial Paper</i>	jusqu'à 12 mois	834 *		0
<i>Euro Commercial Paper</i>	jusqu'à 12 mois	834 *		0

\* Équivalent à 1 000 millions d'USD sur la base du taux de change au 31 décembre 2017.

Conformément aux usages du marché, les tirages de *Negotiable European Commercial Paper (NEU CP)*, *d'US Commercial Paper* et *d'Euro Commercial Paper* sont généralement effectués pour une durée allant d'un à six mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont classés dans la dette à taux variable.

### 8.3.7. Lignes de crédit syndiquées

La Compagnie de Saint-Gobain dispose de deux lignes de crédit sous forme de crédits syndiqués, dont l'objet principal est de constituer une source de financement sécurisée pour le Groupe Saint-Gobain (y compris le support éventuel de ses programmes de financement à court terme : *NEU CP*, *US Commercial Paper* et *Euro Commercial Paper*) :

- Un crédit syndiqué de 2,5 milliards d'euros avait été conclu en décembre 2013. Une prorogation a été négociée en décembre 2017, portant sa maturité à décembre 2022, avec deux options supplémentaires d'extension d'un an chacune ;
- Un autre crédit syndiqué de 1,5 milliard d'euros a été conclu en décembre 2017. Il est à échéance décembre 2022 avec deux options d'extension d'un an chacune. Ce dernier a remplacé un crédit syndiqué de montant équivalent initialement à échéance 2018.

Au niveau actuel de note de la dette à long terme du Groupe Saint-Gobain, ces deux crédits syndiqués ne comportent pas de ratio financier.

Au 31 décembre 2017, aucune de ces deux lignes de crédit n'est utilisée.

### 8.3.8. Titrisation de créances commerciales

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales, l'un par l'intermédiaire de sa filiale française GIE Point.P Finances, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation.

Le programme français a été renouvelé le 10 novembre 2016 pour un montant maximal de 500 millions d'euros. Il s'élève à 500 millions d'euros au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016. Sur la base de fluctuations saisonnières historiques des créances à céder et des caractéristiques du contrat, 400 millions d'euros ont été classés en part à long terme et le solde est classé en part à court terme.

Le programme américain a été renouvelé le 21 octobre 2015 pour un montant maximal de 350 millions de dollars. Sa contrevaletur s'élève à 174 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 173 millions d'euros au 31 décembre 2016.

### 8.3.9. Dettes garanties par des actifs

Une partie des dettes, pour un montant de 11 millions d'euros au 31 décembre 2017, est garantie par des actifs immobilisés (hypothèques et nantissements de titres).

## 8.4. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des devises et des cours des matières premières qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et 39, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat (en résultat opérationnel pour les dérivés de change d'exploitation et de matières premières non qualifiés et en résultat financier pour les autres dérivés). En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat.

#### a) Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « juste valeur »

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement aux instruments dérivés échangeant des taux fixes contre des taux variables (swaps de taux). Ceux-ci sont en effet adossés à des dettes à taux fixe qui sont exposées à un risque de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture de « juste valeur » permet de réévaluer à leur juste valeur et à hauteur du risque couvert les dettes entrant dans les relations de couverture définies par le Groupe. Cette réévaluation de la dette couverte a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

#### b) Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « flux futurs »

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement à des instruments dérivés permettant de fixer le coût des investissements futurs (financiers ou corporels) et le prix des achats futurs essentiellement de gaz et de fioul (swaps échangeant des prix variables contre des prix fixes) ou de devises (change à terme). Ceux-ci sont en effet adossés à des achats hautement probables. L'application de la comptabilité de couverture de « flux futurs » permet de différer dans un compte de réserves en capitaux propres l'impact en résultat de la part efficace des variations de justes valeurs de ces dérivés. Cette réserve a vocation à être reprise en résultat le jour de la réalisation et de l'enregistrement en compte de résultat de l'élément couvert. Comme indiqué ci-dessus pour la couverture de juste valeur, ce traitement comptable a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur de ces dérivés à celui de l'inefficacité de la couverture.

#### c) Cas des dérivés non qualifiés de couverture

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat. Les instruments concernés sont principalement les swaps de change et les changes à terme.

## d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers actifs et passifs est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 1 telle que définie dans les normes IFRS 7 et IFRS 13. A défaut, pour les instruments non cotés tels que les dérivés ou instruments financiers actifs et passifs, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction récente et similaire ou d'actualisation des flux futurs à partir de données de marché observables ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 2 telle que définie dans les normes IFRS 7 et IFRS 13.

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

(en millions d'euros)	Juste valeur		Nominal réparti par échéance					
	Dérivés	Dérivés	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Au-delà de 5 ans			31 déc. 2017
	Actif	Passif			Moins d'1 an	De 1 à 5 ans		
<b>Couverture de juste valeur</b>			0	0				0
<b>Couverture de flux futurs</b>								
Change	6	(23)	(17)	231	2 782	0	0	2 782
Taux	0	(71)	(71)	(70)	0	0	377	377
Energie et matières premières	4	0	4	5	18	0	0	18
Autres risques : actions	14	0	14	13	0	30	47	77
<b>Couverture de flux futurs - total</b>	<b>24</b>	<b>(94)</b>	<b>(70)</b>	<b>179</b>	<b>2 800</b>	<b>30</b>	<b>424</b>	<b>3 254</b>
<b>Dérivés non qualifiés conclus principalement par la Compagnie de Saint-Gobain</b>								
Change	83	(11)	72	(5)	6 185	12	0	6 197
Taux	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie et matières premières	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dérivés non qualifiés - total</b>	<b>83</b>	<b>(11)</b>	<b>72</b>	<b>(5)</b>	<b>6 185</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>6 197</b>
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>(105)</b>	<b>2</b>	<b>174</b>	<b>8 985</b>	<b>42</b>	<b>424</b>	<b>9 451</b>

#### 8.4.1. Instruments de change

- Swaps de change

Les *swaps* de change sont principalement utilisés par le Groupe pour sa gestion de trésorerie en devises à l'aide de ressources principalement en euro.

- Changes à terme et options de change

Les changes à terme et options de change permettent de couvrir le risque de change des sociétés du Groupe sur leurs opérations en devises, en particulier les opérations commerciales (achats et ventes) et les investissements.

#### 8.4.2. Instruments de taux

- Swaps de taux

Les *swaps* de taux utilisés par le Groupe permettent de convertir à taux variable (respectivement fixe) une partie de la dette bancaire ou obligataire contractée à taux fixe (respectivement variable).

- Cross Currency Swaps

Les *Cross Currency Swaps* sont utilisés par le Groupe pour convertir une dette en devises (respectivement en euro) en une dette en euro (respectivement en devises).

### 8.4.3. Énergie et matières premières

- Swaps d'énergie et de matières premières

Les *swaps* d'énergie et de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat sur certains flux physiques liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe, principalement les approvisionnements d'énergie (fioul, gaz et électricité).

### 8.4.4. Autres risques

- Dérivés sur actions

Les dérivés sur actions permettent de couvrir le risque de variation du cours de l'action Saint-Gobain concernant le plan de rémunération à long terme sous la forme d'attribution d'unités de performance.

### 8.4.5. Risque de crédit des instruments dérivés

La valorisation du risque de crédit des instruments dérivés est calculée selon la norme IFRS 13 à partir des probabilités de défaut historiques issues des calculs d'une agence de notation de premier plan et d'un taux de recouvrement. Au 31 décembre 2017, cette valorisation n'est pas significative.

### 8.4.6. Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs

Au 31 décembre 2017, la réserve IFRS de couverture des flux futurs («*cash flow hedge reserve*» consolidée) représente un solde créditeur de 21 millions d'euros composé principalement :

- Un montant débiteur de 29 millions d'euros relatif aux *Cross Currency Swaps* qualifiés en couverture de flux futurs permettant la conversion en euro d'un emprunt obligataire en livre sterling ;
- Un montant créditeur de 49 millions d'euros relatif à la variation de juste valeur des couvertures de change concernant l'achat du contrôle de Sika, se décomposant ainsi :
  - Un montant créditeur de 70 millions d'euros figé en capitaux propres au moment du retournement de la couverture initiale ;
  - Un montant débiteur de 21 millions d'euros correspondant à la variation de juste valeur de la nouvelle couverture, valorisée sur la base d'un cours de change spot d'un euro égale à 1,17 franc Suisse. Une augmentation de 10% de ce cours entraînerait une diminution des capitaux propres d'environ 245 millions d'euros. Une diminution de 10% aurait le même impact mais de sens contraire.

Les dérivés qualifiés en couverture de flux futurs ne présentent pas d'inefficacité significative.

### 8.4.7. Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés en couverture de flux futurs

Pour les instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat », la part de juste valeur rapportée au résultat est positive de 2 millions d'euros au 31 décembre 2017 (négative de 5 millions d'euros au 31 décembre 2016). Les variations de juste valeur de la couverture initiale et de son retournement concernant l'achat du contrôle de Sika se compensent en résultat.

### 8.4.8. Dérivés incorporés

Le Groupe Saint-Gobain analyse régulièrement ses contrats pour isoler les dispositions qui s'analysent comme des dérivés incorporés au regard des normes IFRS.

Au 31 décembre 2017, aucun dérivé incorporé matériel à l'échelle du Groupe n'a été identifié.

### 8.4.9. Structure de la dette du Groupe

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (*Swaps* de change, *swaps* de taux et *Cross Currency Swaps*), s'établit à 2,8% au 31 décembre 2017 contre 3,4% au 31 décembre 2016.

Le taux de rendement interne moyen sur le poste le plus significatif de la dette à long terme du Groupe avant couverture (Émissions obligataires) s'élève à 3,2% au 31 décembre 2017 contre 3,9% au 31 décembre 2016.

Le tableau ci-après présente la répartition par type de taux (fixe ou variable) de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2017 après gestion par des *swaps* de taux, des *swaps* de change et des *Cross Currency Swaps*.

<i>(en millions d'euros)</i>		<b>Dette brute après gestion</b>		
		<b>Variable</b>	<b>Fixe</b>	<b>Total</b>
EUR		1 219	7 264	8 483
Autres devises		153	438	591
<b>Total</b>		<b>1 372</b>	<b>7 702</b>	<b>9 074</b>
<i>(en pourcentage)</i>		15%	85%	100%
Intérêts courus et autres passifs financiers				165
<b>Total dette brute</b>				<b>9 239</b>

## 8.5. Actifs et passifs financiers

La synthèse des actifs et passifs financiers selon la norme IFRS 7 est la suivante :

Au 31 décembre 2017 :

<i>(en millions d'euros)</i>		<b>Instruments financiers à la juste valeur</b>			<b>Autres instruments financiers</b>			<b>Instruments financiers à la juste valeur</b>			<b>Total des instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Notes	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs et passifs évalués à la juste valeur (option JV)	Total des instruments financiers évalués à la juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total des instruments financiers	Données de niveau 1	Données de niveau 2	Données de niveau 3	Total des instruments financiers évalués à la juste valeur
Créances clients et autres créances	(3)				0		6 425		6 425				0
Prêts, dépôts et cautions	(6)				0		512		512				0
Titres disponibles à la vente et autres titres	(6)				0	101			101				0
Instruments dérivés actifs		83	24		107				107		107		107
Disponibilités et équivalents de trésorerie				3 284	3 284				3 284	1 626	1 658		3 284
<b>Total actif</b>		<b>83</b>	<b>24</b>	<b>3 284</b>	<b>3 391</b>	<b>101</b>	<b>6 937</b>	<b>0</b>	<b>10 429</b>	<b>1 626</b>	<b>1 765</b>	<b>0</b>	<b>3 391</b>
Dettes fournisseurs et autres dettes	(3)				0			(9 818)	(9 818)				0
Dettes financières long terme et court terme					0			(9 169)	(9 169)				0
Instruments dérivés passifs		(11)	(94)		(105)		0		(105)		(105)		(105)
<b>Total passif</b>		<b>(11)</b>	<b>(94)</b>	<b>0</b>	<b>(105)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(18 987)</b>	<b>(19 092)</b>	<b>0</b>	<b>(105)</b>	<b>0</b>	<b>(105)</b>
<b>Total</b>		<b>72</b>	<b>(70)</b>	<b>3 284</b>	<b>3 286</b>	<b>101</b>	<b>6 937</b>	<b>(18 987)</b>	<b>(8 663)</b>	<b>1 626</b>	<b>1 660</b>	<b>0</b>	<b>3 286</b>

Au 31 décembre 2016 :

<i>(en millions d'euros)</i>		<b>Instruments financiers à la juste valeur</b>			<b>Autres instruments financiers</b>			<b>Instruments financiers à la juste valeur</b>			<b>Total des instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Notes	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs et passifs évalués à la juste valeur (option JV)	Total des instruments financiers évalués à la juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total des instruments financiers	Données de niveau 1	Données de niveau 2	Données de niveau 3	Total des instruments financiers évalués à la juste valeur
Créances clients et autres créances	(3)				0		6 193		6 193				0
Prêts, dépôts et cautions	(6)				0		521		521				0
Titres disponibles à la vente et autres titres	(6)				0	148			148				0
Instruments dérivés actifs		5	256		261				261		261		261
Disponibilités et équivalents de trésorerie				3 738	3 738				3 738	2 209	1 529		3 738
<b>Total actif</b>		<b>5</b>	<b>256</b>	<b>3 738</b>	<b>3 999</b>	<b>148</b>	<b>6 714</b>	<b>0</b>	<b>10 861</b>	<b>2 209</b>	<b>1 790</b>	<b>0</b>	<b>3 999</b>
Dettes fournisseurs et autres dettes	(3)				0			(9 433)	(9 433)				0
Dettes financières long terme et court terme					0			(9 307)	(9 307)				0
Instruments dérivés passifs		(10)	(77)		(87)				(87)		(87)		(87)
<b>Total passif</b>		<b>(10)</b>	<b>(77)</b>	<b>0</b>	<b>(87)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(18 740)</b>	<b>(18 827)</b>	<b>0</b>	<b>(87)</b>	<b>0</b>	<b>(87)</b>
<b>Total</b>		<b>(5)</b>	<b>179</b>	<b>3 738</b>	<b>3 912</b>	<b>148</b>	<b>6 714</b>	<b>(18 740)</b>	<b>(7 966)</b>	<b>2 209</b>	<b>1 703</b>	<b>0</b>	<b>3 912</b>

La norme IFRS 13 hiérarchise des données utilisables pour la détermination de la juste valeur :

- Données de niveau 1 : elles proviennent de cours cotés sur un marché actif pour des instruments identiques ;
- Données de niveau 2 : il s'agit de données, autres que celles de niveau 1, observables, directement ou indirectement ;
- Données de niveau 3 : toutes les autres données, par hypothèses non observables.

## **NOTE 9 CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION**

---

### **9.1. Capitaux propres**

#### **9.1.1. Capital**

Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 553 557 091 actions au nominal de 4 euros (555 280 358 actions au 31 décembre 2016). Au 31 décembre 2017, le capital est composé d'une seule classe d'actions.

#### **9.1.2. Primes et réserve légale**

Les primes liées au capital de la société mère Compagnie de Saint-Gobain, qui représentent la partie des apports purs et simples non comprise dans le capital social, ainsi que la réserve légale qui correspond à une fraction cumulée du bénéfice net annuel de la société mère, figurent dans le poste « primes et réserve légale ».

#### **9.1.3. Réserves et résultat consolidé**

Les réserves et résultat consolidé correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation, nets des distributions.

#### **9.1.4. Actions propres**

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les achats à terme d'actions propres sont traités de la même manière : dès lors que l'achat à terme porte sur un nombre fixe d'actions à un cours figé, ce montant est enregistré dans les autres passifs en contrepartie d'une diminution des capitaux propres, dans le poste « réserves et résultat consolidé ».

Les titres Saint-Gobain détenus ou contrôlés par la Compagnie de Saint-Gobain et Saint-Gobain Corporation sont classés sur une ligne distincte des capitaux propres intitulée "actions propres" et valorisés à leur coût d'achat.

Le contrat de liquidité signé avec EXANE BNP PARIBAS le 16 novembre 2007 et mis en œuvre le 3 décembre 2007, pour une période s'achevant au 31 décembre 2007, est renouvelable depuis par tacite reconduction.

Le nombre d'actions propres s'élève à 2 771 372 et à 1 891 955 respectivement aux 31 décembre 2017 et 2016. En 2017, le Groupe a acquis 9 595 036 actions (12 246 156 actions en 2016) directement sur le marché. Le nombre d'actions vendues en 2017 s'est élevé à 1 715 619 contre 1 706 031 en 2016. Enfin, 7 000 000 actions ont été annulées en 2017 et 10 984 088 actions en 2016.

Par ailleurs, pour les besoins d'un plan de rémunération mis en place en janvier 2008 au profit de certains salariés aux Etats-Unis, des titres de la Compagnie de Saint-Gobain sont détenus par le *trustee* Wachovia Bank, National Association. Ces actions sont traitées comme étant contrôlées par Saint-Gobain Corporation dans les comptes consolidés du Groupe.

#### **9.1.5. Dividendes**

L'Assemblée Générale, réunie le 8 juin 2017, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2016, soit 1,26 euro par action.

### **9.2. Résultat par action**

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé sur la base du résultat net ajusté en prenant en compte, dans le nombre moyen d'actions en circulation, la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et actions de performance).

Le calcul du résultat de base et dilué par action se détaille comme suit :

	Exercice 2017		Exercice 2016	
	De base	Dilué	De base	Dilué
<b>Résultat (en millions d'euros)</b>				
Résultat net, part du Groupe	1 566	1 566	1 311	1 311
<b>Nombre d'actions</b>				
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	553 383 836		554 624 285	
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		556 655 598		557 163 247
<b>Résultat par action (en euros)</b>				
Résultat net, part du Groupe par action	2,83	2,81	2,36	2,35

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de tous les effets de la conversion des instruments dilutifs existants, c'est-à-dire des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions soit 975 772 titres et des plans d'attribution d'actions de performance soit 2 295 990 titres au 31 décembre 2017.

## NOTE 10 IMPOTS

### 10.1. Impôts sur les résultats

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Impôts courants</b>	<b>(445)</b>	<b>(325)</b>
France	(18)	(45)
Etranger	(427)	(280)
<b>Impôts différés</b>	<b>7</b>	<b>(91)</b>
France	64	86
Etranger	(57)	(177)
<b>Charge totale d'impôt sur les résultats</b>	<b>(438)</b>	<b>(416)</b>

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 34,43% en 2017 et en 2016 et s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 625	1 352
moins :		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	33	36
Impôts sur les résultats	(438)	(416)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats</b>	<b>2 030</b>	<b>1 732</b>
Taux d'imposition de la France	34,43%	34,43%
Impôt théorique au taux français	(699)	(596)
Incidence du différentiel de taux à l'étranger	161	161
Dépréciations d'actif, plus ou moins-values et provision concurrentielle	(37)	(8)
Non reconnaissance d'impôts différés actifs	(10)	(75)
Report variable	98	67
Crédit d'Impôt Recherche (CIR), Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	9	5
Coûts relatifs aux dividendes*	31	(5)
Autres impôts et reprises provisions	9	35
<b>Charge totale d'impôt sur les résultats</b>	<b>(438)</b>	<b>(416)</b>

\*Dont en 2017, le dégrèvement de la taxe 3% sur les dividendes.

Les changements de taux d'impôt différé dans certains pays, nous ont conduits à comptabiliser un profit d'impôt de 98 millions d'euros en 2017 (67 millions d'euros en 2016). Les principaux contributeurs sont les Etats-Unis et la France.

Compte tenu de l'adoption tardive de la réforme fiscale américaine, certaines analyses d'impacts restent à finaliser sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018, leur ampleur résiduelle devrait toutefois être limitée. La taxe sur les profits non rapatriés des filiales étrangères n'a pas d'impact significatif sur l'impôt courant compte tenu d'un nombre limité de filiales étrangères détenues par nos sociétés américaines.

L'incidence du différentiel de taux d'imposition à l'étranger par rapport au taux en France s'explique par la contribution des pays à taux d'impôt plus faibles. Les principaux pays contributeurs sont la Pologne, le Royaume-Uni, la République Tchèque, la Suède et la Norvège.

## 10.2. Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon l'approche bilancielle à partir des différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Aucun passif d'impôts différés n'est constaté sur les réserves distribuables lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

Pour les participations dans les filiales, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres et leur valeur fiscale, lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés en capitaux propres. Lors d'un changement de taux d'impôt, l'impôt qui en résulte est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés à l'origine en capitaux propres.

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs s'explique de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Impôts différés actifs/(passifs) nets</b>
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>871</b>
(Charges)/produits d'impôts différés	(91)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19	76
Report variable relatif aux écarts actuariels	(51)
Ecarts de conversion	29
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	(9)
<b>Situation au 31 décembre 2016</b>	<b>825</b>
(Charges)/produits d'impôts différés	7
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19	(89)
Report variable relatif aux écarts actuariels*	(252)
Ecarts de conversion	(40)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	60
<b>Situation au 31 décembre 2017</b>	<b>511</b>

\*Le report variable relatif aux écarts actuariels concerne principalement les Etats-Unis.

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 déc. 2017</b>	<b>31 déc. 2016</b>
Retraites	562	846
Marques	(425)	(474)
Amortissements, amortissements dérogatoires et provisions à caractère fiscal	(711)	(887)
Déficits reportables	633	765
Autres	452	575
<b>Impôts différés nets</b>	<b>511</b>	<b>825</b>
Dont :		
Impôts différés actifs	938	1 188
Impôts différés passifs	(427)	(363)

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par groupes d'intégration fiscale quand ils existent (principalement en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, aux Etats-Unis et aux Pays-Bas).

A l'actif, le Groupe constate 938 millions d'euros au 31 décembre 2017 (1 188 millions d'euros au 31 décembre 2016) principalement aux Etats-Unis (245 millions d'euros), en Allemagne (203 millions d'euros) et en France (161 millions d'euros). Au passif, le Groupe constate 427 millions d'euros au 31 décembre 2017 (363 millions d'euros au 31 décembre 2016) répartis sur différents pays dont le Royaume-Uni (144 millions d'euros), l'Inde (52 millions d'euros), la Suisse (50 millions d'euros) et le Danemark (41 millions d'euros). Les autres pays sont d'un montant nettement inférieur.

### 10.3. Défis fiscaux reportables

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non recouvrement. Concernant les impôts différés actifs sur déficits reportables, le Groupe réalise une approche multicritère qui prend en compte l'horizon de récupération en se basant sur le plan stratégique mais également en tenant compte de la stratégie de récupération à long terme des déficits de chaque pays.

Le Groupe constate des actifs d'impôts différés sur déficits reportables pour un montant net de 633 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 765 millions au 31 décembre 2016. Il s'agit principalement des Etats-Unis pour lesquels l'horizon de récupération est inférieur au délai maximal d'utilisation de 20 ans et en France, en Allemagne et en Espagne pour lesquels le système d'intégration fiscale permet d'assurer une récupération des actifs d'impôts différés. Dans ces pays, les reports déficitaires peuvent avoir des dates d'expiration indéfinies. Cependant, l'analyse de chaque situation peut conduire le Groupe à ne pas les reconnaître.

Au 31 décembre 2017, les actifs d'impôts différés, dont la récupération n'est pas jugée probable, s'élèvent à 330 millions d'euros (393 millions d'euros au 31 décembre 2016) et sont intégralement provisionnés. Les actifs d'impôts différés non reconnus concernent principalement les pays suivants : la Chine, l'Espagne, l'Allemagne et les Etats-Unis.

### NOTE 11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

### NOTE 12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisé au compte de résultat au cours de l'exercice 2017 et 2016 est détaillé dans le chapitre « Informations complémentaires et tables de concordance » du document de référence.

**NOTE 13 PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES**

Les principales sociétés consolidées sont présentées ci-dessous, notamment celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 millions d'euros.

**POLE MATERIAUX INNOVANTS**

VITRAGE	Pays	31 décembre 2017	
		Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH, Stolberg*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH & CO Kg, Herzogenrath*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Deutsche Glas GmbH, Stolberg*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Flachglas Torgau GmbH, Torgau*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Weisswasser GmbH, Aachen*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Glasverarbeitungs-Gesellschaft Bremen mbH, Bremen*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Glassolutions Nord GmbH, Lübeck*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Glassolutions Süd GmbH, Tuttlingen*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Glassolutions Objekt-Center GmbH, Radeburg*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Glas-Funke GmbH, Kall*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Glasverarbeitungs-Gesellschaft Deggendorf mbH, Deggendorf*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Vetrotech Saint-Gobain Kinon GmbH, Aachen*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Autoglas GmbH, Herzogenrath*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Sekurit Deutschland Beteiligungen GmbH, Herzogenrath*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
FABA Autoglas Technik GmbH & Co. Betriebs-KG, Berlin*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Freeglass GmbH & Co. KG, Schwaikheim*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Autover Deutschland GmbH, Kerpen*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Freudenberger Autoglas GmbH, München*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Construction Products Belgium	Belgique	Intégration globale	100,00%
Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil	Intégration globale	50,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00%
SG Hanglas Sekurit (Shanghai) Co., LTD	Chine	Intégration globale	90,24%
Hankuk Sekurit Limited	Corée du Sud	Intégration globale	90,13%
Hankuk Glass Industries Inc.	Corée du Sud	Intégration globale	80,47%
Saint-Gobain Cristaleria S.L	Espagne	Intégration globale	99,83%
Saint-Gobain Glass France	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Sekurit France	France	Intégration globale	100,00%
Eurofloat	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Glass Solutions Menuisiers Industriels	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain India Private Limited	Inde	Intégration globale	99,14%
Saint-Gobain Glass Italia S.p.a	Italie	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Mexico	Mexique	Intégration globale	99,83%
Saint-Gobain Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	99,11%
Saint-Gobain Innovative Materials Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	98,61%
Saint-Gobain Sekurit CZ, Spol S.R.O	République Tchèque	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Glass (United Kingdom) Limited	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00%
Vetrotech Saint-Gobain International	Suisse	Intégration globale	100,00%

MATERIAUX HAUTE PERFORMANCE		31 décembre 2017	
		Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et indirect
	Pays		
Saint-Gobain Abrasives GmbH, Wesseling*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Diamantwerkzeuge GmbH, Norderstedt*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Supercut Europe GmbH, Baesweiler*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Ernst Winter & Sohn Norderstedt GmbH & Co. KG, Norderstedt*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Isofluor GmbH, Neuss*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics MG Silikon GmbH, Lindau*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Pampus GmbH, Willich*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics L+S GmbH, Wertheim*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Biolink GmbH, Waakirchen*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Kirson Industrial Reinforcement GmbH, Neustadt an der Donau*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Canada, Inc.	Canada	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics (Shanghai) Co., LTD	Chine	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Abrasives (Shanghai) Co., LTD	Chine	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Abrasives, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Ceramics & Plastics, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Corporation	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Adfors America, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Abrasifs	France	Intégration globale	99,98%
Société Européenne des Produits Réfractaires - SEPR	France	Intégration globale	100,00%
Grindwell Norton Ltd	Inde	Intégration globale	51,59%
Saint-Gobain K.K.	Japon	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain America S.A De C.V	Mexique	Intégration globale	99,83%
Saint-Gobain Abrasives BV	Pays-Bas	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain HPM Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Adfors CZ, S.R.O.	République Tchèque	Intégration globale	100,00%

## POLE PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION

AMENAGEMENT INTERIEUR	Pays	31 décembre 2017	
		Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Construction Products South Africa Ltd	Afrique du Sud	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Rigips GmbH	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Isover G+H Aktiengesellschaft	Allemagne	Intégration globale	99,91%
Saint-Gobain Construction Products Belgium	Belgique	Intégration globale	100,00%
CertainTeed Gypsum Canada, Inc.	Canada	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Placo Iberica	Espagne	Intégration globale	99,83%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
CertainTeed Gypsum & Ceillings USA, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
CertainTeed Ceilings Corporation	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Finland OY	Finlande	Intégration globale	100,00%
Placoplatre SA	France	Intégration globale	99,75%
Saint-Gobain Isover	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain India Private Limited	Inde	Intégration globale	99,14%
Saint-Gobain PPC Italia S.p.a	Italie	Intégration globale	100,00%
Mag-Isover K.K.	Japon	Intégration globale	99,98%
Glava As	Norvège	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products Nederland BV	Pays-Bas	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products CZ AS	République Tchèque	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products United Kingdom Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products Russie ooo	Russie	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Ecophon AB	Suède	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Sweden AB	Suède	Intégration globale	100,00%
Izocam Ticaret VE Sanayi A.S.	Turquie	Intégration globale	47,53%
Vinh Tuong Industrial Corporation	Vietnam	Intégration globale	98,65%

AMENAGEMENT EXTERIEUR	Pays	31 décembre 2017	
		Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Weber GmbH	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain PAM Deutschland GmbH	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Argentina S.A	Argentine	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Canalização Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain (Xuzhou) Pipe Co., Ltd	Chine	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain (Xuzhou) Pipelines Co., Ltd	Chine	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Pipelines Co., Ltd	Chine	Intégration globale	100,00%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Finland OY	Finlande	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Weber	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain PAM	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products United Kingdom Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Sweden AB	Suède	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Weber AG	Suisse	Intégration globale	100,00%

**POLE DISTRIBUTION BATIMENT**

	Pays	31 décembre 2017	
		Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Building Distribution Deutschland GmbH, Offenbach/Main*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Fliesen Discount GmbH, Berlin*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Chr.Balzer GmbH & Co. KG, Marburg*	Allemagne	Intégration globale	67,34%
Balzer & Nassauer GmbH & Co. KG, Herborn*	Allemagne	Intégration globale	67,34%
Christian Balzer Beteiligungs GmbH & Co. KG, Allendorf (Eder)*	Allemagne	Intégration globale	67,34%
Balzer GmbH & Co. KG, Allendorf (Eder)*	Allemagne	Intégration globale	67,34%
Saint-Gobain Distribuição Brasil Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Distribution Denmark	Danemark	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Distribucion Construcción, S.L	Espagne	Intégration globale	99,83%
Distribution Sanitaire Chauffage	France	Intégration globale	100,00%
Lapeyre	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Distribution Bâtiment France	France	Intégration globale	100,00%
Optimera As	Norvège	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Distribution The Netherlands B.V	Pays-Bas	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Building Distribution Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Distribution Nordic Ab	Suède	Intégration globale	100,00%
Sanitas Troesch Ag	Suisse	Intégration globale	100,00%

\* Filiale ou sous-groupe consolidé allemand sous le statut de société ou d'association à responsabilité limitée remplissant les critères d'exemption des articles 264 alinéa 3, 264b et 291 du Code de commerce allemand (HGB) qui permettent aux entités et aux sous-groupes concernés d'être exonérés des obligations légales relatives à la publication des comptes sociaux et consolidés, ainsi que de celles liées à l'établissement des notes annexes et du rapport de gestion (entité ou sous-groupe dépassant ou non le seuil de 100 million d'euros de chiffre d'affaires).